



Lettre de transmission

L'honorable Ron R. Schuler
Ministre des Services d'État
Salle 343, Édifice législatif
450, rue Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Le 22 septembre 2016

Monsieur l'honorable ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Respectueusement soumis,

Polly Craik

Présidente, Conseil d'administration

Contenu

Divertir pour le bien	4
Message de la présidente	6
Message du PDG	6
Piliers stratégiques	
Clientèle	8
Efficacité	12
Responsabilité	14
Employés	18
Commentaires et analyse de la direction	20
États financiers consolidés	
Rapport de la direction	36
Rapport de l'auditeur indépendant	37
États financiers consolidés	38
Notes aux états financiers consolidés	41

Conseil d'administration

Polly Craik, présidente
Nick Logan, vice-président
Gary Coleman
Tracey Maconachie
James Morden
Stuart Murray
Rene Pereux
Jennifer Plett
Mavis Taillieu
Gary Timlick

À propos de nous

La Société manitobaine des alcools et des loteries est une société d'État provinciale dont le mandat principal consiste à générer des recettes pour la province du Manitoba afin de soutenir des programmes et des initiatives provinciaux, comme les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, le logement et l'infrastructure. Nous sommes responsables de la vente de boissons alcoolisées et d'offrir des expériences de jeu, le tout d'une façon socialement responsable. Nous nous efforçons de réduire les risques liés à nos produits et de collaborer avec nos clients et nos partenaires d'affaires afin d'inspirer des choix sains entourant les boissons alcoolisées et le jeu et de réaliser les nombreux avantages issus de la poursuite responsable de nos activités.

Nous exploitons tous les Magasins d'alcools et les Magasins d'alcools Express, le Club Regent Casino, le McPhillips Station Casino, les appareils de loterie vidéo et le site Web PlayNow.com. Nous distribuons et nous vendons des boissons alcoolisées et nous sommes le fournisseur exclusif de billets à languette et de cartes de bingo au Manitoba. En outre, nous distribuons et nous vendons des billets en partenariat avec la Société de la loterie Western Canada et la Société de la loterie interprovinciale.

Orientation stratégique

VISION

Dépasser les attentes des clients tout en soutenant nos collectivités.

MISSION

Livrer de manière novatrice et responsable des produits et des divertissements de qualité tout en générant des revenus pour le Manitoba.

VALEURS

Importance du personnel Œuvrer à l'établissement d'un milieu de travail positif et diversifié et à l'atteinte d'objectifs communs.

Responsabilité Faire preuve de pratiques commerciales, sociales et environnementales responsables.

Intégrité et équité Être respectueux, éthiques et entièrement responsables de nos actions et de nos décisions.

Excellence du service Offrir un service supérieur à nos clients, partenaires et collègues de travail.

Innovation Apprendre de nos expériences, adopter le changement et encourager l'innovation.

PILIERES STRATÉGIQUES

Clientèle Maintenir la satisfaction des clients et étendre notre clientèle.

Efficacité Offrir une croissance profitable et des produits de qualité, tout en adoptant l'innovation.

Responsabilité Engagés à l'égard de l'intégrité opérationnelle, de l'investissement communautaire, des pratiques de durabilité de l'environnement, tout en incitant à l'utilisation responsable de nos produits et services.

Employés Bâtir une nouvelle culture commune, avec un effectif engagé, diversifié et connaisseur, dans un milieu de travail respectueux et sécuritaire.

Une croissance de 10,3 millions de dollars

Nos invités continuent de voir évoluer sous leurs yeux les casinos de Winnipeg en des lieux de divertissement contemporains. Les restaurants, les salons et les aires de jeu réimaginés au Club Regent Casino complètent le nouveau Club Regent Event Centre. Au McPhillips Station Casino, la transformation ne fait que commencer. Les travaux de construction et de rénovation ciblés avec soin ont contribué à environ 10,3 millions de dollars du produit intérieur brut du Manitoba en 2015-2016.

11,3 millions de dollars pour l'emploi

Ingénieurs, électriciens, soudeurs, opérateurs de machinerie lourde et gens de métier qualifiés jouent un rôle crucial dans le renouvellement de nos casinos. Ce renouvellement a généré, en 2015-2016, environ 138 personnes-année d'emploi, dont la valeur est estimée à 7,4 millions de dollars de revenus pour les Manitobains.

La somme supplémentaire de 3,9 millions de dollars en impôt local, provincial et municipal sera générée par l'intermédiaire de la construction, ce qui profitera directement à nos collectivités.



> Les casinos de Winnipeg sont les premiers au monde à être certifiés par le Marine Stewardship Council. Le brochet certifié produit au Manitoba porte l'étiquette bleue du MSC, ce qui signifie qu'il est issu d'une pêche écoresponsable et bien gérée.

Divertir pour le bien >



INCIDENCE ÉCONOMIQUE



INCIDENCE SOCIALE



RÉUSSITES

900
DÉTAILLANTS DE LOTERIE

500
SITES DE LOTERIE VIDÉO

\$583
MILLIONS DE DOLLARS D'ATTRIBUTIONS À LA PROVINCE

99 M\$
COMMISSIONS, CONTRIBUTIONS ET SOUTIEN POUR L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE DU RESTAURANT

56 M\$
AUTRES ALV COMMISSIONS ET CONTRIBUTIONS

3 200
EMPLOYÉS

20%
INGRÉDIENTS LOCAUX UTILISÉS PAR LES RESTAURANTS

1
CENTRE DE JEU

2
CASINOS

435
MAGASINS PRIVÉS DE VIN, DE BIÈRE, DE SPIRITUEUX ET HORS TAXES

63
MAGASINS D'ALCOOLS ET MAGASINS D'ALCOOLS EXPRESS

29 PRODUITS ALCOOLISÉS CERTIFIÉS ÉQUITABLES

52
PRODUITS ALCOOLISÉS BIOLOGIQUES AFFICHÉS



Certains chiffres sont arrondis ou sont des estimations

Message de la présidente



En tant que nouvelle présidente de la Société manitobaine des alcools et des loteries, j'ai le plaisir de contribuer au rapport annuel de 2015-2016. Mes collègues du conseil et moi aimerions d'abord reconnaître les membres du conseil précédent pour leurs nombreuses années de service dédié.

Le présent rapport annuel se veut un hommage à leur apport. Je tiens à remercier du même coup notre premier dirigeant et l'équipe de la direction pour leur aide au moment d'assurer la transition du nouveau conseil.

En tant que nouvel organe de gouvernance pour la Société manitobaine des alcools et des loteries, nous sommes honorés que l'on nous demande de présenter une orientation stratégique et d'assurer la supervision de la gouvernance de la société. Il nous tarde de continuer à renforcer notre relation avec

l'équipe de la haute direction afin de faciliter une croissance profitable soutenue pour la société et pour nos divers partenaires du secteur privé. À compter de l'automne 2016, le conseil aura la tâche d'établir une nouvelle orientation stratégique, qui met l'accent sur l'atteinte de résultats par l'efficacité, l'efficacité et la reddition de comptes.

La Société manitobaine des alcools et des loteries a généré des profits solides pour la province du Manitoba au cours de la dernière année et nous maintiendrons ce point de mire. Nous avons aussi été témoins de progrès considérables dans plusieurs domaines stratégiques, y compris un engagement renouvelé avec nos plus de 1 800 intervenants opérationnels, le réinvestissement dans nos deux casinos, la croissance de nos Magasins d'alcools et Magasins d'alcools Express et un engagement sans relâche à l'égard de la communauté et de la responsabilité sociale d'entreprise.

Nous nous réjouissons à l'avance de passer une autre année à servir les personnes du Manitoba et nous sommes fiers de faire partie de cette organisation dynamique, au moment où nous nous concentrons à atteindre des résultats au nom de tous les Manitobains.

Polly Craik
Présidente, Conseil d'administration

Message du PDG



J'ai le plaisir de déclarer que, pendant ma première année complète en tant que premier dirigeant, la Société manitobaine des alcools et des loteries a retourné des profits de 583 millions de dollars à la province du Manitoba, et tous les secteurs d'activités ont vu leurs recettes augmenter. Mis à part l'offre d'un rendement financier solide, nous avons été témoins de progrès considérables à l'intérieur de notre organisation, puisque j'ai favorisé l'élan de changement amorcé à la création de la Société.

L'un de mes buts consiste à mobiliser les employés pour favoriser l'innovation, la croissance et une culture d'entreprise positive. À cette fin, j'ai créé un blogue mensuel – The Bald Guy Blog (le Blogue du chauve) – et je travaille avec des employés de première ligne tous les deux mois, dans le cadre de mon initiative Not-So-Undercover-Boss. Une réunion annuelle de tout le personnel a aussi été lancée afin de mieux informer tous les membres de la Société manitobaine des alcools et des loteries des plans opérationnels, des possibilités d'affaires et des défis opérationnels. Je crois que ces initiatives contribuent à établir la confiance et la connaissance à l'égard de l'organisation.

Au cours de la dernière année, nous avons recadré et renforcé nos relations d'affaires en vue de devenir plus transparents et plus responsables à l'égard de nos partenaires du secteur privé. Pour cette raison, nos

intervenants ont indiqué que nous nous dirigeons dans la bonne direction en ce qui concerne notre engagement renouvelé à l'égard des partenariats et de l'innovation.

Nous avons invité des vendeurs de bière, des exploitants de sites de loterie vidéo, des magasins de vin privés et d'autres partenaires opérationnels à se joindre à un comité consultatif de partenaires intermédiaires nouvellement mis sur pied. Nous avons ainsi eu l'occasion de réunir la Société avec ses partenaires du secteur privé afin de discuter de nos intérêts opérationnels communs et d'offrir une tribune pour étudier de façon stratégique les défis, les conflits et les possibilités. Je suis résolu à tirer profit de cette nouvelle tribune aux fins de communication, de planification et d'innovation, pour garantir que notre organisation et nos partenaires intermédiaires apprennent les uns des autres et saisissent des possibilités mutuelles de mieux servir les Manitobains.

Nous avons encouragé la mise sur pied de l'Association des brasseurs du Manitoba et nous nous assurons que nos intérêts sont alignés à ceux de celle-ci, pour améliorer notre économie. En tant que commanditaire important de la série de festivals dans le cadre de la Coupe Grey de 2015, nous avons permis de garantir que les producteurs locaux de bière artisanale avaient un accès commercial aux événements. En outre, la Société a annoncé la mise sur pied d'un programme de prêts pour la bière artisanale et les distilleries en démarrage, établi des taux de majoration réduits pour les petits producteurs et élargi le programme de growlers.

Afin de répondre à la décision du gouvernement fédéral de lancer le processus de légalisation de la marijuana pour usage personnel, la Société est membre de deux groupes de travail. D'abord, la Société est membre du groupe de travail provincial sur la légalisation de la

marijuana, qui est coprésidé par le ministère de la Justice et la Régie des alcools et des jeux du Manitoba.

Ce groupe de travail sera responsable de formuler un conseil définitif au gouvernement provincial au sujet de la position du Manitoba sur la réglementation et la distribution de marijuana pour usage personnel dans la province. En outre, nous avons établi un groupe de recherche en partenariat avec la Régie des alcools et des jeux du Manitoba, qui a comme mandat d'analyser la littérature pertinente, la recherche et l'expérience d'administrations qui participent déjà à la vente légale de marijuana pour usage personnel. Ce groupe s'est vu confier le mandat de s'assurer

que tout conseil que la Société présente au groupe de travail provincial, à son actionnaire gouvernemental et à son conseil d'administration se fonde sur des éléments probants, ancré dans une philosophie de responsabilité sociale et conscient que l'instauration éventuelle de la marijuana pour usage personnel comme produit de détail sera complexe et difficile.

Enfin, je remercie du fond du cœur tous nos employés et mon équipe de direction pour avoir offert aux Manitobains un service d'excellence. De concert avec nos nombreux partenaires communautaires et d'affaires, nous continuerons d'accomplir de grandes choses pour le Manitoba.

John Stinson
Président-directeur général



> **Not So Undercover Boss** John travaille avec Kevin, conseiller en produits, au Magasin d'alcools de Brandon Sud.

Clientèle



Maintenir la satisfaction des clients et étendre notre clientèle.

CASINOS DE WINNIPEG

Le Club Regent Event Centre continue de faire fond sur la réputation qu'il a d'attirer un excellent divertissement et d'assurer le confort et la convivialité qu'il promet à chacun des invités.

L'endroit continue d'accueillir des événements privés et corporatifs, tout en offrant une expérience mémorable aux participants. Certaines des activités de divertissement les plus populaires organisées au cours de l'exercice 2015-2016, notons de nombreux spectacles à guichet fermé de Johnny Reid, les festivités de la Coupe Grey de 2015 et les Prix de la LCF, ainsi que la version itinérante du jeu populaire *The Price is Right*.

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles idées pour surprendre et divertir nos invités. L'an dernier, nous avons transformé temporairement l'aquarium du corridor du Club Regent en restaurant, où nous avons offert notre dîner sous la mer à guichets fermés. La popularité des événements organisés à nos casinos se reflète probablement le mieux par le nombre d'adhésions record au programme de la Carte Club atteint l'an dernier.

LOTÉRIE, LOTÉRIE VIDÉO ET PLAYNOW.COM

Les gagnantes élevées ont alimenté l'excitation à l'échelle du Canada l'an dernier. Les Manitobains se sont avérés un groupe chanceux : plus de 150 prix de 10 000 \$ et 11 prix de plus d'un million de dollars. PlayNow.com a célébré son premier grand gagnant d'une loterie dans le cadre du tirage du LOTTO 6/49 du 27 février, qui a

permis à un Winnipegois de retourner chez lui avec un prix de 3,6 millions de dollars. Il s'agissait également du versement de prix le plus important de l'année au Manitoba. Le site PlayNow.com, qui offre un vaste éventail de jeux, y compris du poker et du bingo en direct, des paris sportifs, des jeux de casino et plus, a attiré plus de nouveaux joueurs que prévu pour l'année.

Nous avons présenté à nos clients d'appareils de loterie vidéo un éventail de nouveaux titres de jeu au cours de l'année.

MAGASIN D'ALCOOLS ET MAGASIN D'ALCOOLS EXPRESS

Trois nouveaux Magasins d'alcools Express et un nouveau Magasin d'alcools ont ouvert leurs portes cette année : le Magasin d'alcools de Sage Creek, ainsi que des emplacements Express au Safeway de Jefferson, au Sobey's de Reenders et au Superstore de St. Anne. Les Magasins d'alcools de Portage et d'Ainslie ont été agrandis et rénovés. Ils possèdent désormais un nouvel éclairage et offrent une nouvelle expérience client, y compris une station de dégustation de vin.

La Société manitobaine des alcools et des loteries collabore avec ses partenaires de magasins de vin et d'aliments privés de Winnipeg. Nous avons collaboré avec ces détaillants au cours de la période des Fêtes de 2015 en vendant des paniers cadeaux de vin au nom des détaillants de vin privés de Winnipeg. Cette promotion collaborative a permis de rehausser le profil de nos partenaires, en leur offrant un nouveau réseau de ventes, en plus d'offrir aux clients des Magasins d'alcools une autre offre novatrice et utile de produits.

Parmi ces produits et les plus de 4 600 autres produits que les Magasins d'alcools offrent, les Manitobains profitent d'un éventail remarquablement vaste à partir duquel ils peuvent faire leurs choix, y compris une bonne offre de produits sans alcool et de vins et spiritueux certifiés équitables. Les Magasins d'alcools et les Magasins d'alcools Express ont aussi élargi leur éventail de produits complémentaires comme des articles de verrerie et des accessoires de bar.

Plus de 2 400 personnes ont participé à quelque 100 séances de dégustation de produits et d'éducation tout au long de l'année à notre centre d'éducation du Magasin d'alcools de Grant Park, qui couvraient tous les sujets, du vin à la bière et aux spiritueux, en plus de séances d'accord avec des mets.

Environ 12 400 billets ont été vendus pour le Winnipeg Wine Festival, le Flatlander's Beer Festival et le Winnipeg Whisky Festival. Les fonds amassés dans le cadre de ces festivals soutiennent les Jeux olympiques spéciaux du Manitoba, la True North Foundation et le Manitoba Sports Hall of Fame. Pour ceux qui n'ont pas le temps de participer à un événement ou à une séance d'apprentissage, nos employés très connaisseurs des Magasins d'alcools et des Magasins d'alcools Express sont toujours prêts à faire des recommandations de produits éclairées et à répondre aux questions. Les clients peuvent aussi visiter le site liquormarts.ca et en apprendre plus sur nos produits, en visionnant nos nouvelles vidéos Liquor Logic. Ces vidéos ont pour but d'informer et d'éduquer les clients dans le cadre d'un dialogue amusant.



> **Dîner sous la mer** Club Regent Casino

DISTRIBUTION D'ALCOOL

Nous nous employons à accroître l'efficacité et la convivialité du réseau de distribution d'alcool en gros du Manitoba afin de réduire les coûts et d'améliorer les services offerts aux détenteurs de permis et aux vendeurs. En ce qui concerne l'aspect pratique, notre centre de distribution est désormais en mesure de séquencer et de planifier les livraisons afin que les détenteurs de permis comme les restaurants les reçoivent au moment qui leur convient le plus.

Les vendeurs de bière collectent habituellement leurs bières artisanales aux Magasins d'alcools pour les revendre dans leurs propres établissements. Au cours de la dernière année, des vendeurs sélectionnés ont pris part à un programme d'essai, dans le cadre duquel nous avons livré des produits directement à partir de notre centre de distribution aux vendeurs. Nous sommes ainsi parvenus à éliminer les coûts supplémentaires liés à l'expédition et à l'entreposage pour les Magasins d'alcools, à réduire les délais de livraison et à offrir la commodité du service de livraison à la porte pour les vendeurs. Les vendeurs participants ont vu leurs ventes connexes connaître un bond considérable au cours de cette période.

607 PRODUITS AJOUTÉS

988 SPIRITUEUX

2 398 VINS

119 BOISSONS RAFRAÎCHISSANTES

1 105 BIÈRES

4 610 INSCRIPTIONS ACTIVES EN TOUT



CLUB REGENT EVENT CENTRE

Winnipeg Comedy Festival
Visionnement à la carte du combat Pacquiao c. Mayweather
Sammy Kershaw, Aaron Tippin et Collin Raye
Who's Bad: Ultimate Michael Jackson Experience
Martin Short
The Oak Ridge Boys
Marty Stuart & His Fabulous Superlatives
WSO Jeans 'n Classics
The Mavericks Mono Mundo Tour
Chris D'Elia
Thunder from Down Under avec l'animatrice Melanie Dahling
Replay: '60s Invasion
Wynonna
Belinda Carlisle
Kenny Rogers
Queen: It's a Kind of Magic
UB40, mettant en vedette Ali Campbell, Mickey et Astro
Trooper avec l'invité Harlequin
WSO: Toast to the Rat Pack
Lorrie Morgan et Pam Tillis
Price is Right
Salt-N-Pepa avec Spinderella et invitée Mama Cutsworth
Brett Kissel avec invité Jordan McIntosh
1950s Dance Party avec le WSO
Platinum Blonde avec invité Lee Aaron
Le Chai Folk Ensemble présente : Meridian
Roger Hodgson, ancien membre de Supertramp
Cérémonie de remise des prix de la LCF
Soirée officielle des joueurs de la CFLPA
Abbamania: Night Fever
Jonny Lang
Theory of a Deadman
The InClines: Sweet Dreams of Patsy Cline
Menopause: The Musical
My Jokes Are Up Here: Jen Grant, Chris Walkinshaw, Rebecca Kohler, Erica Sigurdson
Rocklands Entertainment présente : Four by Four
Ultimate Escape: La musique de Journey avec le WSO
Johnny Reid avec Natalie MacMaster et invités
The Irish Rovers: 50 Years
The Wailers
George Canyon
The Nylons Farewell Tour



Efficacité



Susciter une croissance rentable et offrir des produits de qualité, tout en embrassant l'innovation.

JEU

La transformation moderne du Club Regent Casino s'est poursuivie et une nouvelle façade rafraîchissante est en cours dans le côté sud, et un travail intérieur se poursuit. Afin de mieux gérer la circulation des demandes de clients qui assistent aux spectacles et aux banquets au Club Regent Event Centre, la construction d'un nouveau garage à étages s'est amorcée tout juste au nord-est du Club Regent Event Centre.

Afin de répondre à la hausse du dollar américain, bon nombre de lieux de divertissement canadiens ont commencé à réserver une proportion plus élevée d'artistes nationaux. Nos propres spectacles de casino ont suivi cette tendance, tout en demeurant engagés à présenter des événements de qualité, qui ravissent nos publics. En dépit des défis issus de la réduction de notre pouvoir d'achat attribuable à l'évaluation de la devise, la gestion prudente de nos programmes de divertissement a donné lieu à une croissance des recettes pour le Club Regent Event Centre.

Dans les restaurants de nos casinos, de nouveaux menus à la carte ont contribué à atténuer la hausse des coûts des aliments, tout en offrant du même coup un contrôle plus efficace des portions d'aliments et en réduisant les déchets. Au McPhillips Station Casino, le restaurant Michele's répond aux attentes des invités en devenant un bar sportif tard la nuit. Les horaires des buffets ont été rajustés en conséquence. Dans l'aire de jeux, les clients se sont réjouis de l'instauration d'un service de boissons.

Le site PlayNow.com a lancé un nouveau produit au Manitoba, intitulé PlayNow

Pools, qui se veut une solution de rechange aux paris sportifs fondés sur des probabilités. Chacune des cagnottes offre au joueur une chance de remporter une partie de la cagnotte avec d'autres joueurs. Parmi les autres ajouts au site, notons une application de loterie, un jeu de bingo et des jeux de machine à sous.

Les détaillants de loterie ont participé à un nouveau genre de réunion avec la Société pour échanger des idées opérationnelles, des conseils sur le service à la clientèle et des connaissances sur les produits. Des réunions semblables ont lieu avec des exploitants d'établissements offrant des ALV. Dans les deux cas, nous nous efforçons de comprendre les besoins, les défis et les possibilités propres à nos intervenants, et de collaborer pour trouver des solutions mutuellement avantageuses.

ALCOOLS

Plus de 60 vendeurs de boissons privés de partout au Manitoba ont participé à des promotions saisonnières mettant en vedette des produits haut de gamme. Un certain nombre de vendeurs de boissons ont aussi augmenté leurs ventes grâce à notre aide, en améliorant leurs éventails de produits, leur merchandising et la formation de leur personnel. Certains vendeurs de bière hôteliers ont établi un partenariat avec nous afin d'instaurer un processus semblable pour améliorer l'expérience de détail de leur clientèle. Les Manitobains ont répondu de façon positive, ce qui a donné lieu à une croissance progressive des ventes pour ces partenaires de réseau : certains emplacements ont même connu un taux de croissance deux fois plus élevé que la moyenne provinciale.

Notre promotion réussie de bières artisanales Coast to Coaster a été lancée dans les Magasins d'alcools par l'intermédiaire de certains partenaires de réseau pour offrir de la bière provenant de partout au Canada. Trente brasseries de neuf provinces y ont pris part, y compris des producteurs locaux qui offraient des bières spéciales brassées exclusivement pour cette promotion.



Dans le cadre d'un projet pilote, nous sommes penchés sur les répercussions de livraisons quotidiennes plus fréquentes à partir de notre centre de distribution vers des Magasins d'alcools sélectionnés.

Les résultats ont été positifs et ont donné lieu à une meilleure disponibilité des produits (moins de cas de produits épuisés), en plus d'une baisse des demandes d'entreposage et de manutention aux Magasins d'alcools. Nous chercherons à étendre ces améliorations à un plus grand nombre de magasins de notre réseau.

CORPORATION

Grâce au nouveau site Web corporatif, mbll.ca, il est plus facile de nous écrire, de nous engager auprès de programmes de soutien communautaire et d'apprendre sur GameSense et DrinkSense. Les chercheurs d'emploi pourront voir à quoi ressemble le travail chez l'un des principaux employeurs du Manitoba et ils auront accès à nos affiches de postes actuelles en tout temps et partout. Un outil de ligne du temps amusant et interactif permet de jeter un coup d'œil dans le passé et de connaître l'histoire des alcools et des jeux au Manitoba. Le site sert aussi de point de départ utile vers tous nos sites de produits et services.

Un site Web complémentaire interentreprises, mbllpartners.ca, offre un guichet unique pour obtenir des renseignements et des services visant les fournisseurs, les représentants d'alcool, les détaillants de loterie et d'autres partenaires.

Un site Web distinct a été lancé pour nos partenaires de centres de billets de loterie afin de leur offrir une formation sur le commerce de détail, qui s'avère particulièrement avantageuse pour nos partenaires d'affaires qui mènent leurs activités dans des collectivités éloignées.

Les modifications apportées à la *Loi sur la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité* étendront nos responsabilités de reddition de comptes. En particulier, il incombera à la Société de rendre compte régulièrement au nom des casinos des Premières nations du Manitoba, ainsi que des emplacements importants d'ALV. Les mécanismes exacts liés à cet établissement de rapports sont en cours d'élaboration en consultation avec ces casinos et ces emplacements d'ALV, ainsi que le gouvernement fédéral.

La Société demeure résolue à maintenir à sa portée le niveau de responsabilité le plus élevé.



Responsabilité >

S'engager en faveur de l'intégrité des affaires, de l'investissement communautaire et des pratiques de protection de l'environnement, et encourager l'utilisation responsable de nos produits et services.



NOS PROGRAMMES

Petites commandites en capitaux

Financement de projets d'immobilisation qui soutiennent les jeunes, la croissance des collectivités et des modes de vie sains.

Activités communautaires et festivals

Jusqu'à concurrence de 2 000 \$ pour soutenir des bénévoles dans les activités communautaires et les festivals.

Commandites

Les commandites font la promotion de la qualité de vie au Manitoba.

Bénévoles pour le bingo

Permet aux groupes d'amasser des fonds en devenant bénévoles pour les bingos des casinos.

Flight Deck

Offrir aux jeunes équipes de sport amateur une chance d'assister aux parties à domicile des Jets et des Blue Bombers.

Équipe IMPACT

Des athlètes du Manitoba qui participent à des allocutions publiques et à des célébrations communautaires.

Golf

Commandite de tournois de golf de bienfaisance.

Dons

Soutien d'organisations avec des certificats cadeaux, des cartes de jeu et de l'équipement d'entreprise excédentaire.

Boîtes de dons en monnaie

Permet à des organismes de bienfaisance de placer des boîtes de dons en monnaie dans les Magasins d'alcools.

CHOIX SAINS

La Société est depuis longtemps un chef de file national dans les programmes de responsabilité sociale pour l'alcool et le jeu. Elle s'engage à verser deux p. cent de ses recettes nettes pour soutenir l'ensemble de nos programmes de responsabilité sociale.

Les marques GameSense et DrinkSense encouragent les Manitobains à jouer et à consommer avec modération. Outre les ressources permanentes que nous maintenons – comme les centres d'information GameSense à nos casinos – nous menons aussi régulièrement des campagnes de sensibilisation. Au cours du dernier exercice, nous avons mis l'accent sur des sujets comme l'établissement de limites de dépenses raisonnables pour le jeu, les buveries chez les jeunes adultes, le rôle des parents dans l'éducation à la consommation d'alcool et plus encore. La marque DrinkSense, conçue au Manitoba, est maintenant adoptée en Alberta.

Après avoir déterminé les dangers possibles issus du mélange de boissons énergisantes et d'alcool, la Société a élaboré une politique sur la vente de boissons alcoolisées et caféinées. Nous limitons maintenant la teneur en caféine de tous nos produits à un maximum de 30 mg par portion et nous informons nos clients des risques connexes.

Avec un accent sur la mise en œuvre d'améliorations continues cernées dans le cadre de notre accréditation de jeu responsable de niveau supérieur auprès de la World Lottery Association, nous avons conçu un processus complet d'évaluation de la publicité. Nos nouvelles règles de conduite relatives à la publicité dépassent

régulièrement les exigences et garantissent que toute publicité faite par l'organisation répond à nos normes strictes.

La Société manitobaine des alcools et des loteries s'est engagée à financer des programmes d'évaluation, de recherche et de traitement pour l'alcoolisme et la dépendance à l'égard du jeu (voir la page 5). Nous finançons des recherches indépendantes et examinées par des pairs par l'intermédiaire du Programme sur le jeu problématique du Manitoba. En 2015, le programme a accepté 17 demandes de financement, évaluées à plus de 1,1 million de dollars. Après quatre ans d'exploitation, 58 octrois évalués à plus de trois millions de dollars ont été réalisés, ce qui ajoute à la capacité de recherche au Manitoba en matière de jeu responsable.

La stratégie sur l'alcool du Manitoba, *A Culture of Shared Responsibility*, a été lancée en janvier 2016 et vise à promouvoir une culture de responsabilité à l'égard de l'alcool. Cette année, nous commencerons à mettre en œuvre les recommandations qui se trouvent dans la stratégie et qui nous touchent, et nous collaborerons avec d'autres intervenants afin de faire ce qui suit :

- promouvoir la Directive de consommation d'alcool à faible risque du Canada;
- mener des campagnes de marketing social sur les risques et les dangers liés à l'alcool;
- examiner les vins et spiritueux aux points de vente externes et établir des prix de détail minimaux;
- examiner la formule de tarification selon la teneur en alcool afin d'atténuer le risque de consommation excessive de produits alcoolisés à moindre coût et à teneur plus élevée en alcool; garantir l'offre de produits à faible teneur en alcool et non alcoolisés.

Questionnement et refus	2015-2016		2014-2015	
	Magasins d'alcools	Casinos	Magasins d'alcools	Casinos
Demandes de preuve d'âge	772 781	182 790	623 703	185 325
Mineurs refusés	24 945	254	15 533	293
Personnes en état d'ébriété refusées	18 384	194	19 135	244

> Notre campagne de sensibilisation primée, *Be UnDrunk – Perception isn't Reality.*



 MANITOBA
LIQUOR & LOTTERIES

DrinkSense

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Le Manitoba a été l'hôte de la 103e édition de la Coupe Grey et nous avons été fiers d'être l'un des commanditaires principaux du Festival de la Coupe Grey. Ce festival a donné une occasion unique de rehausser le profil de trois brasseries artisanales locales – Half Pints Brewing, Fort Garry Brewing, et Farmery Estate Brewery – comme brasseries officielles dans le cadre d'événements connexes. Outre les droits de verser, le partenariat était soutenu par une visibilité accrue des trois brasseries dans les Magasins d'alcools et les casinos de Winnipeg.

Parmi les autres événements importants commandités l'an dernier, notons la Coupe du monde féminine de la FIFA de 2015 et le Winnipeg Comedy Festival. La Société est un commanditaire important des Jeux d'été du Canada en 2017 et elle présentera exclusivement le festival des Jeux d'été du Canada, qui mettra en vedette des activités musicales et culturelles. Notre soutien des Jeux se traduit aussi par de l'équipement sportif de plus de 780 000 \$ qui sera donné à des organismes sportifs locaux après les jeux.

Dans le but d'offrir des services intégrés aux enfants handicapés, un réseau unique d'organismes de soutien s'est réuni afin de former le centre Specialized Services for Children & Youth (SSCY). La Société soutient le nouveau centre SSCY à Winnipeg avec une commandite en capitaux de 500 000 \$.

ACHETER DES ALIMENTS LOCAUX, DURABLES ET ÉQUITABLES

Les casinos de Winnipeg sont fiers de servir des aliments locaux dans la mesure du possible. Vingt p. cent du total des achats d'aliments proviennent de producteurs locaux. Nos efforts ont été saisis dans une étude de cas menée par Food Matters Manitoba qui explique en détail nos processus rigoureux pour garantir l'entière responsabilité de notre approvisionnement en nourriture.

Les invités au Club Regent et du McPhillips Station Casino reçoivent du brochet certifié équitable qui porte le sceau du Marine Stewardship Council. Le brochet provient de la Waterhen Lake Fisheries du Manitoba, la première pêcherie en eau douce du Canada à être certifiée et seulement la quatrième du genre à l'échelle mondiale.

La Société a soutenu avec fierté le congrès du commerce équitable du Canada, dont Winnipeg était l'hôte au début de l'année 2016.

Pendant ce congrès, des Magasins d'alcools sélectionnés ont présenté certains de nos produits équitables. Les Magasins d'alcools ont aussi accueilli la conférencière Tukwini Mandela, copropriétaire et directrice du marketing des vins House of Mandela et petite fille de Nelson Mandela.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous avons été fiers d'assumer une position de leadership en matière d'approvisionnement durable cette année, dans le cadre de notre participation à un consortium d'acheteurs du secteur public. Le groupe a élaboré un site Web d'approvisionnement durable, qui sert de source d'information précieuse pour les entreprises qui cherchent à améliorer leurs pratiques d'approvisionnement. Notre propre code de conduite pour les fournisseurs est disponible publiquement pour soutenir un changement positif dans la chaîne d'approvisionnement.

Nous avons conclu une commandite de deux ans avec la Asper School of Business pour soutenir ses séances sur le leadership durable. Ces séances sur le terrain aident les étudiants à se pencher sur des questions environnementales et sociales qui touchent le Manitoba et le monde, en mettant l'accent sur la façon dont la communauté d'affaires joue un rôle dans leur résolution.



Employés >

Bâtir une nouvelle structure commune, avec un effectif engagé, diversifié et chevronné, dans un milieu de travail respectueux et sécuritaire.

Nos employés donnent de leur temps à l'échelle du Manitoba et nous nous efforçons de les soutenir, ainsi que les organisations qu'ils ont à cœur. Nous créons des possibilités de bénévolat par l'intermédiaire de nos commandites communautaires et nous reconnaissons aussi le bénévolat des employés dans des organisations de leur choix. Au cours de la dernière année seulement, nous avons donné ensemble 10 000 heures de bénévolat.

La Société est passée à un régime d'avantages sociaux des employés entièrement intégré et souple. De plus en plus répandu chez les employeurs de premier rang, ce type de régime permet

aux employés de choisir leur niveau de couverture dans des domaines comme les soins dentaires et l'invalidité qui correspond mieux à leurs besoins. Dans le cadre du déploiement du régime, notre équipe des ressources humaines a offert un soutien approfondi pour informer les employés au sujet de leurs options et les inscrire au régime.

Nos employés sont représentés par sept syndicats. Au cours de la dernière année, nous sommes parvenus à négocier des accords de négociation collective pour notre effectif et une position d'entreprise à partir de laquelle générer des recettes solides pour le Manitoba.

De nos bureaux de Winnipeg, de Morris, de Brandon et au-delà, les employés se réunissent pour échanger des idées et bâtir notre culture d'entreprise. Le lancement d'un nouvel intranet et l'étendue du service de courriel à l'ensemble des employés ont amélioré notre capacité à joindre les employés et à communiquer efficacement avec eux, peu importe où ils travaillent et vivent dans la province. Dans un monde de plus en plus numérique, nous recourons à ces outils pour présenter un sondage sur la mobilisation des employés et d'autres initiatives. Les activités structurées du personnel vont de petits déjeuners en groupe avec la haute direction aux réunions annuelles de tout le personnel.

Conseil de direction stratégique

John Stinson, directeur général

Peter Hak, chef des services généraux de la corporation, dirigeant principal des finances intérimaire

Larry Wandowich, chef des relations communautaires et de la commercialisation

Robert Holmberg, vice-président, Exploitation des alcools

Susan Olynik, vice-présidente, Communications corporatives et responsabilité sociale

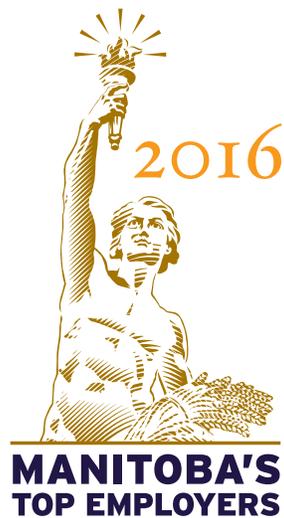
Dan Sanscartier, vice-président, Exploitation du jeu

Signy Shaw, vice-présidente, Vérification interne et conformité d'entreprise

Brent Hlady, vice-président, Gouvernance de la société et transformation opérationnelle, secrétaire de la société

Rob Campbell, vice-président, Ressources humaines

Kerry Wolfe, directeur administratif principal, Développement stratégique des alcools, secrétaire du conseil



ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

3,3%
Personnes handicapées

9,2%
Autochtones

25,0%
Minorités visibles

50,9%
Femmes

Commentaires et analyse de la direction >



> Cara et Brian, Loterie vidéo, Morris

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

Les commentaires et l'analyse de la direction passent en revue le bilan financier de l'exploitation de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2016.

Ce rapport devrait se lire conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés de la Société manitobaine des alcools et des loteries et les notes afférentes.

La direction est responsable de la fiabilité et de la présentation rapide de renseignements divulgués dans les commentaires et l'analyse de la direction. À cette fin, elle met en œuvre et surveille la pertinence et l'efficacité des systèmes, des contrôles et des procédures en place à la Société manitobaine des alcools et des loteries.

Aperçu et résultats d'exploitation

En 2015-2016, la Société manitobaine des alcools et des loteries a continué à se concentrer sur des activités visant à soutenir sa croissance future et la génération de recettes pour la province du Manitoba.

Les activités liées à l'exploitation des alcools se sont étendues avec l'ouverture et la rénovation de plusieurs Magasins d'alcools et Magasins d'alcools Express. Forts du succès connu dans le cadre du programme pilote l'an dernier, des bars à growler ont été ajoutés dans quatre Magasins d'alcools et cinq emplacements de vendeurs de bière à Winnipeg, ainsi qu'au Magasin d'alcools de Steinbach. Cette étendue a été jumelée à l'instauration de format « Howler », qui correspond à la moitié d'un format growler et qu'il est possible de remplir à n'importe quel bar à growler de la province.

L'Exploitation du jeu s'est poursuivie afin d'améliorer son offre, pour correspondre aux besoins changeants de ses clients. Des projets de construction étaient en cours pendant l'année dans les deux casinos, en vue d'améliorer l'expérience totale de divertissement des clients par l'offre d'un environnement moderne et confortable. La Loterie vidéo a continué de mettre au point l'éventail de jeu et la distribution d'appareils dans le réseau d'ALV mis à jour pour répondre à la demande de clients. Le site Web

PlayNow.com a vu sa clientèle continuer de croître, grâce à son offre d'un ensemble complet de produits de jeu en ligne.

Au cours de l'exercice 2015-2016, les attributions de la Société manitobaine des alcools et des loteries à la province du Manitoba s'élevaient à 583,2 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 12,8 millions ou de 2,1 % par rapport à la somme de 596,0 millions de dollars en 2014-2015 en raison du gain ponctuel extraordinaire de 26,1 millions gagné au cours de l'exercice précédent sur le règlement du passif au titre du régime de retraite. Le revenu net avant le règlement du passif au titre du régime de retraite pour 2015-2016 de la Société manitobaine des alcools et des loteries à la province du Manitoba s'élevait à 583,2 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 12,7 millions ou de 2,2 % par rapport au revenu net avant le règlement du passif au titre du régime de retraite de 2014-2015 de 570,5 millions de dollars.

Les quatre secteurs d'exploitation de la Société manitobaine des alcools et des loteries sont les casinos, les activités liées à l'exploitation des alcools, les loteries et la loterie vidéo. Conformément aux normes internationales de communication de l'information financière (IFRS), la Société manitobaine des alcools et des loteries prend en compte la Société de la loterie Western Canada (SLWC) au moyen de la méthode de la mise en équivalence et présente donc sa part de profit pour la SLWC à une ligne dans l'état consolidé du bénéfice net, du résultat étendu et de l'avoir dans les états financiers consolidés vérifiés.

En outre, aux fins de l'établissement de rapports, les charges administratives liées aux services centraux de soutien, tels que les ressources humaines, les finances et l'administration, le marketing, les installations, la technologie, la vérification, la sécurité, les communications corporatives et la responsabilité sociale, ont été réparties entre chacun des secteurs d'exploitation présentés aux pages 16 et 17. Le règlement du passif au titre du régime de retraite pour l'exercice actuel est considéré comme un élément extérieur aux activités commerciales habituelles et n'a donc pas été attribué à un segment d'exploitation.

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

	2016 (en millier)				
	Casinos	Activités liées aux alcools	Loterie	Loterie vidéo	Total
Revenus	234 312 \$	755 392 \$	2 369 \$	335 279 \$	1 327 352 \$
Coûts des ventes	15 634	365 597	1 182	32 477	414 890
	218 678	389 795	1 187	302 802	912 462
Charges de fonctionnement	117 398	99 689	6 282	17 782	241,151
Frais d'exploitation et amortissement	23 144	6 419	-	21 197	50 760
Taxe sur les produits et services	997	-	82	2 647	3 726
	141 539	106 108	6 364	41 626	295 637
Produit d'exploitation	77 139	283 687	(5 177)	261 176	616 825
Part de bénéfices de La Société de la loterie Western Canada	1 065	-	68 201	-	69 266
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme	(7 388)	(168)	(141)	(3 722)	(11 419)
Revenus d'intérêts	386	51	9	444	890
	71 202	283 570	62 892	257 898	675 562
Bénéfice avant attributions et paiements					
Attributions et paiements	7 429	8 873	837	75 193	92 332
	63 773	274 697	62 055	182 705	583 230
Revenu net					
Autres éléments du résultat global (pertes)	32	24	1	2	59
Résultat global total et attributions à la province du Manitoba	63 741 \$	274 673 \$	62 054 \$	182 703 \$	583 171 \$

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

	2015 (en milliers)					Total
	Casinos	Activités liées aux alcools	Loterie	Loterie vidéo	Règlement du passif au titre du régime de retraite	
Revenus	228 081 \$	722 123 \$	2 433 \$	323 489 \$		1 276 126 \$
Coûts des ventes	15 044	347 952	1 068	31 401		395 465
	213 037	374 171	1 365	292 088	-	880 661
Charges de fonctionnement	111 249	79 319	8 712	22 632		221 912
Frais d'exploitation et amortissement	23 327	5 016	-	18 873		47 216
Taxe sur les produits et services	975	-	78	2 332		3 385
	135 551	84 335	8 790	43 837	-	272 513
Produit d'exploitation	77 486	289 836	(7 425)	248 251	-	608 148
Part de bénéfices de La Société de la loterie Western Canada	462	-	56 808	-		57 270
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme	(6 287)	-	(141)	(3 646)		(10 074)
Revenus d'intérêts	393	67	10	362		832
Bénéfice avant attributions et paiements	72 054	289 903	49 252	244 967	-	656 176
Attributions et paiements	6 702	8 128	795	70 011		85 636
Revenu net avant le règlement du passif au titre du régime de retraite	65 352	281 775	48 457	174 956	-	570 540
Règlement du passif au titre du régime de retraite	-	-	-	-	26,121	26 121
Revenu net	65 352	281 775	48 457	174 956	26,121	596 661
Autres éléments du résultat global (pertes)	432	171	25	55		683
Résultat global total et attributions à la Province du Manitoba	64 920 \$	281 604 \$	48 432 \$	174 901 \$	26 121 \$	595 978 \$

Les recettes de 1 327,4 millions de dollars ont connu une augmentation de 51,3 millions de dollars ou 4,0 % par rapport aux recettes de 1 276,1 millions de dollars de l'exercice précédent. Les revenus des casinos ont augmenté de 6,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation de la fréquentation du site de jeu en ligne PlayNow.com et de l'augmentation du jeu aux tables de jeu dans les casinos. Les revenus de l'exploitation des alcools ont augmenté de 33,3 millions de dollars par rapport à l'an dernier, puisque l'accent mis continuellement sur la promotion de produits à prix élevé et de nouveaux produits novateurs a entraîné une croissance du volume et des ventes dans toutes les catégories de boissons alcoolisées. Les recettes des loteries vidéo ont augmenté de 11,8 millions de dollars

au cours de l'année, puisque de nouvelles offres de jeu améliorées ont été acceptées par les clients.

Les revenus nets des coûts de vente pour 2015-2016 s'élevaient à 912,5 millions de dollars par rapport à 880,7 millions en 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 31,8 millions. Les charges d'exploitation de 241,2 millions de dollars ont connu une augmentation de 19,3 millions de dollars par rapport aux charges de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 221,9 millions de dollars, et comprennent les employés et les autres frais directement liés à la génération de recettes d'alcools, de jeux et de loterie. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation des salaires et des avantages sociaux négociés dans les diverses conventions collectives, l'augmentation de la dotation, les besoins

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

en loyer et en entretien pour soutenir le réseau de détail élargi des Magasins d'alcools et les coûts pour soutenir les améliorations des jeux d'ALV pour répondre aux attentes des clients qui varient constamment à la recherche d'une nouvelle expérience de jeu. La majeure partie des autres charges d'exploitation a été gérée soigneusement afin de conserver des niveaux conformes à ceux des années précédentes.

Pour l'exercice 2015-2016, on note une augmentation de l'amortissement qui s'établit à 50,8 millions de dollars, soit une augmentation de 3,6 millions de dollars par rapport aux 47,2 millions de dollars enregistrés en 2014-2015. Cette augmentation est principalement attribuable à un investissement en capital dans des biens et de l'équipement au cours des exercices précédents en vue d'accroître l'expérience globale de la clientèle, y compris le réseau d'ALV mis à niveau, l'instauration du site de jeu en ligne PlayNow.com, le Club Regent Event Centre, le renouvellement continu des deux casinos et l'ouverture de nouvelles succursales de Magasins d'alcools et de Magasins d'alcools Express.

Casinos

La Société manitobaine des alcools et des loteries possède et exploite deux casinos dans la ville de Winnipeg : le Club Regent Casino et le McPhillips Station Casino. Les deux casinos offrent un vaste éventail de services de jeu, y compris des machines à sous, des tables de jeu, du bingo et la capacité d'acheter des billets de loterie et de participer à des courses de chevaux à distance. Outre les jeux, les clients des casinos peuvent profiter d'un éventail d'installations non liées au jeu, y compris les restaurants avec permis d'alcool, les installations de banquet et des services de salon qui comprennent de l'animation en direct.

En plus de l'expérience de jeu offerte par les casinos, la Société manitobaine des alcools et des loteries offre aux joueurs des jeux en ligne grâce au site PlayNow.com. PlayNow.com est le seul site réglementé pour le jeu en ligne et offre un espace sécuritaire et de bonne réputation et des mesures de jeu responsable complètes. Cette plateforme en ligne a été conçue par la British Columbia Lottery Corporation (BCLC), avec qui la Société manitobaine des alcools et des loteries a établi un partenariat afin d'offrir aux joueurs du Manitoba des jeux de casinos, des produits de loteries, du bingo, du poker et des possibilités de paris sportifs en direct.

L'exploitation des casinos, qui comprend les résultats du jeu en ligne, a généré des recettes de 234,3 millions de dollars en 2015-2016, soit une augmentation de 6,2 millions de dollars ou 2,7 % par rapport aux recettes de 228,1 millions de dollars à l'exercice précédent.

Le bénéfice net des casinos de 63,7 millions de dollars a connu une baisse de 1,2 million de dollars, soit de 1,8 % par rapport au bénéfice net de l'exercice précédent qui était de 64,9 millions de dollars. L'augmentation des charges de fonctionnement comprend l'augmentation des salaires et des avantages sociaux découlant des conventions collectives et les coûts directement liés à l'accent continu que la Société manitobaine des alcools et des loteries a mis afin d'être considérée comme une destination de divertissement total. Ces efforts comprennent l'amélioration régulière des offres de jeu, en mettant à jour certains jeux et en lançant de nouveaux jeux dans les deux casinos et dans le site de jeu PlayNow.com. Outre les offres de jeux, la Société manitobaine des alcools et des loteries s'efforce d'offrir des services d'accueil et de divertissement de premier plan dans ses casinos, en proposant des aliments et des boissons qui répondent aux appétits variés de ses clients et des divertissements aux différents endroits comme le Club Regent Event Centre, à la fine pointe.

Pourcentage du taux de retour basé sur les sommes gagnées et mises (en millions)

Casinos

Sommes déposées	1 257 \$	
Sommes mises		2 297 \$
Sommes gagnées		2 104 \$
Sommes encaissées	1 064 \$	
Revenus	193 \$	193 \$
Sommes gagnées (lots)	2 104 \$	91,6 %
Sommes mises	2 297 \$	

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

Exploitation des alcools

La Société manitobaine des alcools et des loteries a comme mandat de distribuer et de vendre des boissons alcoolisées dans la province du Manitoba. Outre les Magasins d'alcools et les Magasins d'alcools Express exploités par la Société manitobaine des alcools et des loteries, le réseau de détail de la province comprend des vendeurs de spiritueux privés situés dans les régions rurales du Manitoba, des magasins hors taxes, des vendeurs de bière privés et des magasins de vin spécialisés. Ce modèle offre un équilibre entre les détaillants privés et publics tout en garantissant que les consommateurs manitobains profitent de prix uniformes partout dans la province.

Les recettes générées par les activités liées à l'exploitation des alcools s'élèvent à 755,4 millions de dollars en 2015-2016, soit une augmentation de 33,3 millions de dollars ou 4,6 % par rapport aux recettes de 722,1 millions de dollars de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2015-2016, les ventes de spiritueux et le profit brut ont augmenté dans toutes les catégories de produits. L'augmentation des ventes en dollars a dépassé la croissance du volume des ventes de

bière, de spiritueux et de vins, tandis que les boissons rafraîchissantes ont connu une croissance uniforme en dollars et en volume de ventes. Les clients continuent d'afficher une préférence pour des produits de luxe, surtout dans la catégorie des spiritueux, et le paysage de la bière au Manitoba évolue, en raison de l'offre et de la croissance de bières artisanales à l'unité. La Société manitobaine des alcools et des loteries continue à renforcer sa relation avec les brasseurs locaux, en participant activement à la stratégie Soutenir l'industrie des microbrasseries artisanales du Manitoba.

Le résultat global des activités liées aux alcools de 274,7 millions de dollars a baissé de 6,9 millions de dollars, ou 2,5 %, par rapport au résultat de 281,6 millions de dollars de l'exercice précédent. L'augmentation des charges de fonctionnement comprend l'augmentation des salaires et des avantages sociaux découlant des conventions collectives, et les salaires et autres coûts visant à soutenir le développement et la rénovation de Magasins d'alcools et de Magasins d'alcools Express, conformément à l'engagement de la Société manitobaine des alcools et des loteries d'offrir à ses clients une expérience d'achat pratique et moderne.

Ventes de produits (millions de litres)

	Boissons			
	Bière	rafraîchissantes	Spiritueux	Vin
2016	77,5	5,1	7,1	11,5
2015	76,8	4,3	7,0	11,1
2014	77,1	3,8	6,9	10,6
2013	80,9	3,4	7,1	10,4
2012	83,3	2,9	7,0	10,0

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

2016 (en milliers)

	Bière	Boissons rafraichissantes	Spiritueux	Vin	Total
Magasins	69 619 \$	19 073 \$	178 359 \$	124 841 \$	391 892 \$
Vendeurs de spiritueux	10 317	4 611	36 054	11 567	62 549
Titulaires de permis	246 338	10 151	20 541	4 749	281 779
Magasins de vin spécialisés	-	40	40	16 582	16 662
Ventes totales	326 274	33 875	234 994	157 739	752 882
Coût des ventes	186 201	16 175	89 216	73 641	365 233
Profit brut	140 073 \$	17 700 \$	145 778 \$	84 098 \$	387 649 \$

2015 (en milliers)

	Bière	Boissons rafraichissantes	Spiritueux	Vin	Total
Magasins	62 958 \$	17 231 \$	170 834 \$	118 094 \$	369 117 \$
Vendeurs de spiritueux	9 168	4 024	35 391	10 872	59 455
Titulaires de permis	242 258	7 773	20 263	4 720	275 014
Magasins de vin spécialisés	-	23	81	16 083	16 187
Ventes totales	314 384	29 051	226 569	149 769	719 773
Coût des ventes	177 065	13 725	86 671	70 241	347 702
Profit brut	137 319 \$	15 326 \$	139 898 \$	79 528 \$	372 071 \$

Loterie

La Province du Manitoba est membre de la SLWC, un organisme sans but lucratif autorisé à gérer, à exécuter et à exploiter les activités de loterie et celles relatives au jeu dans les provinces des Prairies et les territoires. La Société manitobaine des alcools et des loteries distribue et vend les billets au nom des loteries nationales exploitées par la Société de la loterie interprovinciale (ILC) ainsi que les produits de loterie exploités par la SLWC. En tant que fournisseur exclusif des produits de loterie de la province, la Société manitobaine des alcools et des loteries est chargée de l'établissement et de l'administration d'un réseau de détaillants comptant plus de 900 points de vente partout au Manitoba et elle commercialise un choix de billets en pochette par l'intermédiaire des points de vente de billets de loterie, des organismes de bienfaisance et de ses casinos partout dans la province. La Société manitobaine des alcools et des loteries demeure également le fournisseur exclusif des cartes de bingo aux

organismes de bienfaisance et sans but lucratif enregistrés pour l'organisation des bingos au Manitoba.

Au cours de l'exercice 2015-2016, la part de la Société manitobaine des alcools et des loteries des profits de la SLWC de 69,3 millions de dollars, a connu une augmentation de 12,0 millions de dollars ou 20,9 % par rapport à la part de l'exercice précédent qui était de 57,3 millions de dollars. Le résultat global de 62,1 millions de dollars a augmenté de 13,7 millions de dollars, ou 28,3 %, par rapport au résultat de 48,4 millions de dollars de l'exercice précédent. L'exercice 2015-2016 a connu des niveaux de gros lots records pour les produits nationaux LOTTO MAX et LOTTO 6/49, ce qui a eu des répercussions positives sur les ventes du produit régional EXTRA. Les augmentations étaient plus marquées pour le produit LOTTO MAX, qui a connu un nombre sans précédent de gros lots et de prix MaxMillions, ainsi qu'une augmentation de la limite de gros lots de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars au cours de l'année.

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

Loterie vidéo

Située à Morris, au Manitoba, la division de la Loterie vidéo est chargée de l'exploitation et de l'entretien des ALV. Les ALV sont installés dans des bars titulaires d'un permis de la MLCC, des organismes d'anciens combattants, des collectivités des Premières nations et Assiniboia Downs. L'exploitation des ALV a représenté

31,3 % du bénéfice net de la Société manitobaine des alcools et des loteries et, au total, a rapporté 105,1 millions de dollars aux exploitants d'ALV qui exploitent cet équipement dans leurs établissements.

VLT Commissions & Contributions (in millions)

	Premières Nations Nations	Urbain Exploitants de sites	Rural Exploitants de sites	Total Total
2016	51,5	29,7	23,9	105,1
2015	46,4	28,8	23,5	98,7
2014	44,2	33,0	23,6	100,8
2013	43,5	35,9	22,6	102,0
2012	46,4	38,5	24,0	108,9

Les recettes générées par les activités de la Loterie vidéo s'élèvent à 335,3 millions de dollars en 2015-2016, soit une augmentation de 11,8 millions de dollars ou 3,6 % par rapport aux recettes de 323,5 millions de dollars de l'exercice précédent. Le résultat global de 182,7 millions de dollars a augmenté de 7,8 millions de dollars ou 4,5 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à 174,9 millions de dollars. Afin de répondre aux demandes de sa clientèle,

la Loterie vidéo met continuellement au point la combinaison de jeux et la distribution des appareils du réseau mis à jour d'ALV, ce qui a contribué à l'augmentation des recettes connue au cours de l'année. Les charges de fonctionnement ont baissé, étant que l'achèvement de la mise en œuvre du réseau a donné lieu à un retour à des exigences opérationnelles plus stables.

Pourcentage du taux de retour basé sur les sommes gagnées et mises (en millions)

Loterie vidéo

Sommes déposées	1 607 \$	
Sommes mises		4 751 \$
Sommes gagnées		4 417 \$
Sommes encaissées	1 273 \$	
Revenus	334 \$	334 \$
Sommes gagnées (lots)	4 417 \$	93,0 %
Sommes mises	4 751 \$	

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

Casinos des Premières nations et Shark Club Gaming Centre

La Société manitobaine des alcools et des loteries continue à offrir un soutien aux exploitants des casinos des Premières nations au Manitoba. En vertu d'une entente sur le jeu, tous les coûts pour les équipements et les fournitures de jeu sont récupérés chaque année et tous les coûts en capital pour l'équipement de jeu sont financés par la Société manitobaine des alcools et des loteries et sont récupérés sur une période de cinq (5) ans.

Pendant l'exercice 2015-2016, la Société manitobaine des alcools et des loteries a acheté de l'équipement de jeu pour la somme de 0,8 million de dollars pour la poursuite du programme de remise à neuf de l'aire de jeu du casino South Beach. La Société manitobaine des alcools et des loteries a acheté de l'équipement de jeu pour la somme de 0,4 million de dollars pour l'ouverture du Sandy Hills Casino au cours de l'exercice précédent. Aucun achat d'équipement de jeu n'a été requis pour le Shark Club Gaming Centre en 2015-2016.

La Société manitobaine des alcools et des loteries conserve l'autorité en matière d'exploitation et de gestion du Shark Club Gaming Centre à titre d'agent nommé à cette fin pour le programme de jeu de la province. En vertu d'une entente sur le jeu, tous les coûts pour les équipements et les fournitures de jeu sont récupérés chaque année et tous les coûts des immobilisations pour l'équipement de jeu sont financés par la Société manitobaine des alcools et des loteries et sont récupérés sur une période de cinq (5) ans. En 2015-2016, la Société manitobaine des alcools et des loteries a acheté de l'équipement de jeu pour la somme de 0,1 million de dollars pour soutenir le projet de remise à neuf des tables de jeu du Shark Club Gaming Centre.

MLC Holdings Inc.

Les états financiers de la Société manitobaine des alcools et des loteries comprennent les résultats de la MLC Holdings Inc., une entité contrôlée établie pour l'achat d'immobilisations en vue de leur location à la Société manitobaine des alcools et des loteries au prix coûtant. La gestion et la surveillance de la MLC Holdings Inc. sont intégrées aux activités de la Société manitobaine des alcools et des loteries et le conseil d'administration examine et approuve les achats d'immobilisations à l'occasion du processus annuel d'établissement du budget et de planification opérationnelle. Afin de soutenir les activités d'immobilisations de la Société manitobaine des alcools et des loteries au cours de l'exercice 2015-2016, MLC Holdings Inc. a acquis 61,0 millions de dollars d'immobilisations en vue de leur location à la Société manitobaine des alcools et des loteries.

Liquidités et immobilisations

Les activités d'exploitation pendant l'exercice 2015-2016 ont donné à la Société manitobaine des alcools et des loteries un flux de trésorerie de 633,2 millions de dollars.

La Société manitobaine des alcools et des loteries continue à être progressiste en offrant des produits, des services et des installations éprouvés et à la fine pointe de la technologie à toute sa clientèle et à ses employés. À cette fin, la Société met l'accent sur les investissements en capital qui soutiennent sa vision de dépasser les attentes des contribuables. Ces investissements comprennent la rénovation et l'expansion de son réseau de commerces de détail de Magasins d'alcools, le renouvellement des sites des casinos ou le remplacement et la mise à niveau de l'équipement de jeu et de sécurité et la technologie requise pour soutenir ses activités.

Afin d'appuyer ces objectifs, les liquidités versées sur la propriété et l'équipement se chiffrent à 66,2 millions de dollars par rapport aux 58,5 millions de dollars versés à l'exercice précédent. Outre son processus régulier de mise à niveau de l'équipement et des technologies existantes en vue d'appuyer ses activités courantes, l'exercice 2015-2016 a été marqué par des investissements continus majeurs liés aux projets de construction des casinos, l'ouverture d'un nouveau Magasin d'alcools et de trois Magasins d'alcools Express et la rénovation importante d'un Magasin d'alcools. Au cours de l'exercice 2015-2016, un immeuble de bureaux situé au 233, rue Kennedy a été acheté afin de soutenir le regroupement et le déménagement des fonctions de la société.

La Société manitobaine des alcools et des loteries finance les dépenses en capital par une combinaison de fonds de roulement et de dette à long terme. Toute dette à long terme est payable à la province du Manitoba aux taux établis par le ministre des Finances au moment de l'émission. Les emprunts sont autorisés en vertu de la *Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries* et la *Loi sur les prêts*. La Société manitobaine des alcools et des loteries soumet des demandes annuelles pour les emprunts requis en vertu de la *Loi sur les prêts* afin de financer de nouveaux projets d'immobilisation liés à son exploitation et de fournir un financement en vue d'acquiescer des immobilisations liées aux ententes d'exploitation et de gestion avec les casinos des Premières nations. Les frais de service de la dette sur les avances tirées pour acheter de l'équipement de jeux pour les casinos des Premières nations sont entièrement récupérés après une période de cinq (5) ans, conformément au recouvrement des coûts en capital de l'équipement de jeu acheté.

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

Pour l'exercice 2015-2016, le produit total de la dette à long terme s'éleva à 63,9 millions de dollars par rapport à 92,9 millions de dollars pour le produit reçu pour l'exercice précédent. Du produit total reçu, 0,8 million de dollars ont été reçus afin d'acheter de l'équipement de jeu pour les casinos des Premières nations, par rapport à 10,9 millions de dollars pour l'exercice précédent. La totalité de la dette à long terme est associée à des taux d'intérêt fixes et remboursables par versements trimestriels ou mensuels.

La distribution des liquidités à la Province du Manitoba en 2015-2016 a entraîné un versement de 597,5 millions de dollars par rapport à la somme de 601,1 millions de dollars versée au cours du dernier exercice.

Soutien communautaire et incidence d'entreprise

En vertu de la stratégie sur la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) approuvée par le Conseil, la Société manitobaine des alcools et des loteries intègre la RSE dans l'ensemble de ses processus, y compris la gouvernance, la mobilisation de la clientèle, la responsabilité sociale, le soutien aux collectivités, les partenariats avec l'industrie, la mobilisation des employés et l'innovation environnementale. La stratégie reconnaît que les décisions d'entreprise peuvent avoir une incidence sur la société et c'est pourquoi la Société manitobaine des alcools et des loteries doit montrer continuellement des pratiques responsables de façon respectueuse, éthique et entièrement responsable, en gardant à l'esprit l'intérêt supérieur de ses intervenants. La Société manitobaine des alcools et des loteries s'efforce sans cesse d'avoir une incidence positive sur la province du Manitoba, par

l'intermédiaire de ses initiatives, de son soutien communautaire et de son engagement à l'égard de la responsabilité sociale.

Soutien communautaire

La Société manitobaine des alcools et des loteries est résolue à favoriser des partenariats qui bâtissent des collectivités solides et dynamiques dans la province. Le programme de soutien communautaire cherche à contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité de vie des Manitobains, grâce au soutien de festivals, d'activités et d'initiatives communautaires.

La Société manitobaine des alcools et des loteries respecte son engagement à l'égard du soutien communautaire de plusieurs façons. Le programme de bénévoles de bingo offre à tout près de 400 organismes de bienfaisance et à but non lucratif la possibilité d'amasser des fonds en contribuant à organiser les activités de bingo qui ont eu lieu aux deux casinos de Winnipeg. Le programme de soutien communautaire aide les organismes sans but lucratif et de bienfaisance par l'intermédiaire de commandites, mais aussi par l'intermédiaire de financement et des efforts des employés, anciens employés, familles et amis bénévoles de la Société manitobaine des alcools et des loteries. L'équipe des Relations avec le public a dirigé ces initiatives et collabore avec des partenaires internes et externes.

Au cours de l'exercice 2014-2015, la Société manitobaine des alcools et des loteries a dépensé 9,7 millions de dollars pour ces initiatives de soutien communautaire, ce qui correspond à une augmentation de 0,9 million de dollars ou 9,2 % par rapport à la somme de 9,8 millions de dollars de l'exercice précédent.

	(en milliers)	
	2016	2015
Programme de bénévoles de bingo	3 875 \$	3 827 \$
Programme de soutien communautaire	4 158	3 808
Exploitation et autre financement	2 632	2 182
	10 665 \$	9 817 \$

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

Premières nations

La Société manitobaine des alcools et des loteries offre un soutien aux collectivités des Premières nations par l'intermédiaire de commissions au titre des ALV reçues et des attributions des recettes des ALV. Les exploitants de sites des Premières nations retiennent 90 % des gains nets des ALV. De ce 90 %, 5 % constituent la composante des services réels fournis à la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'hébergement des terminaux, et l'autre 85 % est versé à titre de contribution pour la promotion de possibilités et d'avantages socio-économiques durables auprès des collectivités des Premières nations.

Au cours de l'exercice 2015-2016, 51,5 millions de dollars ont été versés aux exploitants d'ALV des Premières nations à titre de commissions et de contributions, ce qui correspond à une augmentation de 5,1 millions de dollars ou de 11,0 % par rapport aux 46,4 millions de dollars versés au cours de l'exercice précédent.

Soutien commercial

La Société manitobaine des alcools et des loteries offre un soutien à l'industrie de la restauration et de l'hébergement du Manitoba par l'intermédiaire de commissions et de contributions et de divers programmes et diverses initiatives auprès des vendeurs de bières hôteliers. Pendant l'exercice 2015-2016, ce soutien s'est élevé à 99,0 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 2,2 millions ou 2,3 % par rapport aux 96,8 millions en soutien accordé au cours de l'exercice précédent.

Les exploitants d'établissements offrant des ALV qui possèdent des bars titulaires de permis mènent leurs activités en vertu d'une structure par niveaux, qui leur permet de retenir entre 17,5 % et 20 % des gains nets des ALV. De ce montant, 10 % constituent la composante des services réels fournis par les exploitants de sites à la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'hébergement des terminaux et l'autre 7,5 % à 12 % est versé à titre de contribution pour la promotion du tourisme dans la province. Pendant l'exercice 2015-2016, ce soutien s'est élevé à 50,7 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 1,4 million ou 2,8 % par rapport aux 49,3 millions en soutien accordé au cours de l'exercice précédent.

Les vendeurs de bière hôteliers possèdent une marge allant de 14 % à 17 % sur la vente de bière à des fins de consommation à l'extérieur, en plus de recevoir des frais de manutention pour collecter les bouteilles de bière vides auprès des consommateurs du public. Des escomptes sur ventes par niveau sont également offerts afin d'aider les vendeurs de bière dont les volumes de ventes sont bas. Ces mesures ont donné lieu à un soutien de 48,2 millions de dollars aux vendeurs de bière hôteliers au cours de l'exercice 2015-2016, ce qui correspond à une augmentation de 0,7 million ou 1,5 % par rapport aux 47,5 millions payés au cours de l'exercice précédent.

Responsabilité sociale

La Société manitobaine des alcools et des loteries est résolue à encourager l'utilisation responsable de ses produits et services et, en vertu de la *Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries*, elle est tenue d'attribuer 2 % de son bénéfice net et résultat étendu prévu annuel à des initiatives de responsabilité sociale.

La Société manitobaine des alcools et des loteries respecte son engagement à l'égard de la responsabilité sociale de plusieurs façons. Les points de vue liés à la responsabilité sociale sont intégrés dans de nombreuses initiatives de la société, de jeu, d'alcools et de marketing tous les ans. Un soutien au financement est offert aux organisations comme la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances et Marymount, qui offrent des programmes liés à la prévention de consommation d'alcool et du jeu, à la sensibilisation et au traitement, de même qu'à des organisations menant des recherches dans des domaines comme l'ETCAF. Le Programme sur le jeu problématique du Manitoba offre un financement de la recherche afin de soutenir les chercheurs et les étudiants en vue d'améliorer les programmes de prévention et de traitement fondés sur des éléments probants et de faire croître la capacité de recherche du Manitoba. L'information à l'intention des consommateurs et du public est conçue et promue pour contribuer à une utilisation sensible et responsable des produits de la Société manitobaine des alcools et des loteries et de contribuer à une base de clientèle viable. L'équipe de la Responsabilité sociale a dirigé ces initiatives et collabore avec des partenaires internes et externes.

Du montant engagé pour l'exercice 2015-2016, 1,3 million de dollars n'ont pas été dépensés et donc reportés prospectivement en vue d'être réservés pour des initiatives de responsabilité sociales menées en 2016-2017.

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

	(en milliers)	
	2016	2015
Soutien financier	8 256 \$	8 088 \$
Recherche interne et évaluation de programme	1 101	813
Fonctionnement et sensibilisation du public	1 815	1 771
Financement antérieur dépensé au cours de l'exercice	(869)	-
Financement reporté à un exercice ultérieur;	1 347	869
	11 650 \$	11 541 \$

Gouvernance de la Société

La gouvernance de la corporation est un système de politiques et de structures en vertu desquelles les objectifs à long terme et les plans stratégiques de la Société manitobaine des alcools et des loteries sont orientés. La structure de gouvernance précise la distribution de l'autorité et la responsabilité des divers échelons de la Société manitobaine des alcools et des loteries, en particulier ceux du gouvernement, du conseil d'administration et de la direction stratégique. Elle présente les pratiques exemplaires et les principes directeurs pour prendre des décisions sur les affaires de la société et offre un mécanisme de responsabilité pour ces décisions.

Le conseil d'administration assume ses fonctions avec l'aide des comités suivants :

- Vérification, technologie et gestion du risque
- Finance et opérations
- Ressources humaines et rémunération
- Planification, politiques et gouvernance

Les politiques de gouvernance suivantes énoncent les rôles et les responsabilités de la Société manitobaine des alcools et des loteries :

- Politique sur les dépenses du conseil d'administration et du président-directeur général
- Charte du conseil d'administration
- Code de déontologie du conseil d'administration
- Charte et délégation de pouvoir du président-directeur général
- Charte du président du conseil
- Protocole de communication

- Politique sur les conflits d'intérêts
- Politique et principes de gouvernance de la corporation
- Politique sur la responsabilité sociale d'entreprise
- Politique sur les subventions
- Politique sur la gouvernance et la gestion du risque

Dans le cadre de son modèle de gouvernance d'entreprise, la Société manitobaine des alcools et des loteries rend compte de ses activités au gouvernement chaque année. Cet établissement de rapports comprend le rapport annuel de la Société, dont font partie les états financiers consolidés vérifiés à l'externe et l'annexe sur la rémunération, préparé conformément à la *Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public* du Manitoba. Les paiements effectués au président, Développement commercial, ne sont pas inclus dans cette annexe de la rémunération.

Gestion du risque

La Société manitobaine des alcools et des loteries continue d'utiliser et d'améliorer son cadre global intégré de gestion des risques afin d'incorporer efficacement ses pratiques de gestion des risques aux principaux processus organisationnels.

En établissant une démarche uniforme d'évaluation et de gestion de ses risques d'exploitation, la Société manitobaine des alcools et des loteries peut effectivement gérer les répercussions des facteurs internes et externes et des événements sur l'atteinte de ses objectifs commerciaux.

Dans le cadre normal de ses activités, la Société manitobaine des alcools et des loteries est exposée à divers risques. Ces risques et les mesures prises pour les atténuer sont présentés ci-dessous.

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

Risques stratégiques

Les risques stratégiques incluent les facteurs et les événements environnementaux extérieurs, les risques ayant un impact sur l'attribution efficace des ressources, les risques que d'importantes initiatives ne soient pas harmonisées avec les objectifs de la société et ne soient pas exécutées de manière efficace, les risques d'entretien de relations inefficaces avec les principaux intervenants, de même que les risques associés à la réputation.

La Société manitobaine des alcools et des loteries recherche, reconnaît et comprend la nature des changements qui surviennent dans son environnement extérieur par l'entremise d'études de marché et de processus de planification stratégique officiels pour ses principaux produits et ses principales fonctions. La direction se livre à un processus de planification commerciale annuel rigoureux pour lequel elle s'est vu décerner le prix de l'excellence dans l'établissement d'un budget public. La direction a aussi établi une méthodologie de projet officielle et s'est engagée à élaborer et maintenir des processus de communications efficaces avec ses principaux intervenants. La Société manitobaine des alcools et des loteries s'est engagée à être une entreprise socialement responsable par l'entremise de ses divers programmes et initiatives en responsabilité sociale d'entreprise.

Évolution technologique

À mesure que la Société manitobaine des alcools et des loteries continue de tirer profit de possibilités technologiques pour soutenir ses activités, elle a élaboré différentes stratégies pour gérer les risques associés aux nouvelles technologies. Celles-ci comprennent notamment le développement de stratégies technologiques, d'architectures et de feuilles de route régularisées qui aideront à établir son orientation future.

Le changement technologique aide la Société manitobaine des alcools et des loteries à améliorer son service à la clientèle et l'expérience générale de cette dernière, et mènera en fin de compte à un niveau accru de personnalisation dans toutes ses nombreuses gammes de produits. Les nouvelles technologies fournissent à la direction une meilleure information, qui permet une prise de décision plus éclairée. Des initiatives d'analyse d'entreprise et de convergence des systèmes ont été entamées pour fournir les outils nécessaires à l'interopérabilité entre différents logiciels et permettre l'échange de données entre les applications et les secteurs d'activités afin d'obtenir une vue d'ensemble de la société. Cela permettra à la Société manitobaine des alcools et des loteries d'accroître son efficacité et de faire appel

à des méthodes d'exploration de nouvelles possibilités en vue d'augmenter ses recettes.

L'adoption de nouvelles technologies se poursuit au sein de l'industrie du jeu, avec l'acceptation de normes globales menant à une convergence et à une intégration accrues entre un grand nombre de systèmes, de gammes de produits et de processus connexes. La Société manitobaine des alcools et des loteries continue à collaborer étroitement avec d'autres autorités pour élaborer des exigences et des normes communes partout au Canada en vue de simplifier le développement et l'achat de systèmes et de matériel. La Société manitobaine des alcools et des loteries continue également à mettre au point ses processus opérationnels afin d'optimiser l'efficacité et l'efficacité des nouvelles possibilités qui se présentent.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels incluent les risques que les opérations de la Société manitobaine des alcools et des loteries ne soient pas efficaces, ne répondent pas aux besoins des clients, ne protègent pas l'intégrité des jeux et les actifs monétaires majeurs de la société.

La Société manitobaine des alcools et des loteries a établi les secteurs fonctionnels appropriés et élaboré des processus afin de fournir, de promouvoir et de livrer de manière efficace des produits et services aux clients, d'embaucher, de former et de conserver du personnel pour répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs, de gérer les dangers et d'administrer les opérations des technologies de l'information en vue d'atteindre ses objectifs. La direction étudie et évalue régulièrement le niveau de risque présent dans les unités d'exploitations, les projets à vaste échelle et les processus spécifiques à la société, et met sur pied des plans d'action afin d'apporter des améliorations continues.

Risques financiers

Les risques financiers incluent les risques que le flux de trésorerie et les renseignements financiers ne soient pas gérés efficacement, ce qui pourrait compromettre la capacité décisionnelle.

L'exposition de la Société manitobaine des alcools et des loteries au risque lié aux taux d'intérêt est considérablement limitée par son recours à une dette à long terme à taux fixe. Quoique faible, le risque de crédit découlant de l'incapacité ou du refus d'une partie contractante de respecter ses obligations de paiement est atténué par les méthodes centralisées de gestion du crédit et de recouvrement de la Société manitobaine des alcools et des loteries.

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

Risques liés à la gouvernance et à la conformité

Les risques de gouvernance et en matière de conformité incluent les risques de fraude ou de corruption, d'omission de se conformer aux exigences légales ou contractuelles et de poursuivre les objectifs opérationnels dans un environnement non géré, qui n'encourage pas l'intégrité, les valeurs éthiques et la compétence.

La Société manitobaine des alcools et des loteries s'est engagée à maintenir un environnement de contrôle efficace par l'établissement et le maintien de son modèle de gouvernance d'entreprise, de politiques, de procédures et de programmes de mise en application des règlements. La direction analyse régulièrement la pertinence et l'efficacité des activités de contrôles intégrées aux processus et apporte les mesures correctives pour renforcer son système de contrôles internes.

Contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière

Avant l'adoption des nouvelles dispositions législatives régissant la Société manitobaine des alcools et des loteries, la Société manitobaine des alcools et des loteries Corporation (Société manitobaine des alcools et des loteries) a adopté, de façon proactive et volontaire, un programme d'évaluation des contrôles internes sur la communication de l'information financière qui est conforme aux lignes directrices de la norme canadienne 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. À titre de pratique exemplaire, la société entend évaluer volontairement ses contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière pour la Société manitobaine des alcools et des loteries.

Avant le 1er avril 2014, il était nécessaire de maintenir deux entités déclarantes distinctes aux processus de présentation de l'information financière différents. Le processus de fusion des contrôles financiers est en cours. La méthode la plus pratique et la plus efficace pour documenter et évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes consiste à attendre la fusion commune complète des deux processus. La Société prend du temps pour intégrer les contrôles de la Société des alcools du Manitoba (SAM) dans l'évaluation des contrôles internes sur la présentation d'information financière et, lorsqu'elle sera terminée, on entend divulguer une déclaration certifiée complète PDG-CSF pour la Société.

Avec la participation du président-directeur général (PDG) et du chef des services financiers (CSF), la direction a mis sur pied des mécanismes de contrôles internes de l'information financière, pour fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de la communication de l'information financière de la Société et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables reconnus par PCGR.

Dans le cadre de son évaluation, la direction a employé les critères énoncés par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Commission Treadway dans Internal Control-Integrated Framework.

Selon cette évaluation, le président-directeur général et le chef des services financiers ont conclu qu'au 31 mars 2016, les contrôles internes de la communication de l'information financière sur les processus originaux de la Société manitobaine des alcools et des loteries étaient bien conçus et efficaces pour fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de la communication de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes. En fonction d'un environnement solide de contrôles internes financiers et du travail d'audit mené à l'interne et à l'externe, le PDG et le CSF ne sont au courant d'aucune faiblesse importante des contrôles internes en ce qui concerne les processus provenant de la SAM.

De même, en collaboration avec la direction, le PDG et la CSF ont conclu que les mécanismes de contrôle et les procédures de divulgation étaient adéquats et efficaces pour fournir une assurance raisonnable que les renseignements importants relatifs à la société leur avaient été transmis en date du 31 mars 2016.

Qui plus est, on n'a relevé aucune faiblesse importante ni aucun changement dans les contrôles et les procédures de divulgation de la Société manitobaine des alcools et des loteries ou dans ses contrôles internes de communication de l'information financière qui aurait eu des répercussions importantes sur ces contrôles, ou qui aurait été susceptible d'en avoir.

Pour la deuxième année de suite, la Société manitobaine des alcools et des loteries a reçu le Distinguished Budget Presentation Award de la Government Finance Officers Association (GFOA). La Société s'engage à établir son budget en suivant les principes gouvernementaux les plus rigides.

Commentaires et analyse de la direction

de la situation financière et des activités en date du 31 mars 2016

Rapport sur la dénonciation

En réponse à la promulgation de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt du public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)*, la Société manitobaine des alcools et des loteries a élaboré une politique sur la protection de la dénonciation et a mis en place un processus qui permet aux employés de signaler des actes répréhensibles graves et importants observés dans le lieu de travail sans craindre de représailles.

Depuis la mise en place de la politique sur la protection de la dénonciation et du processus connexe de divulgation, aucune dénonciation n'a été faite par un employé de la Société manitobaine des alcools et des loteries, aucune enquête n'a été amorcée et aucune demande de renseignements générale n'a été présentée.

Perspective d'avenir

Les attributions de la Société manitobaine des alcools et des loteries à la province du Manitoba devraient s'élever à 585,7 millions de dollars au cours de l'exercice 2016-2017, ce qui correspond à une augmentation de 2,5 millions ou 0,4 % par rapport aux attributions de 583,2 millions de dollars à la province au cours de l'exercice 2015-2016.

Les initiatives prévues pour la Société manitobaine des alcools et des loteries abordent les tendances liées aux revenus et tiennent compte des priorités stratégiques. Afin d'assurer la durabilité à long terme des recettes et du flux de rentrées, il est essentiel de continuer à investir dans les installations, les points de vente au détail, les commodités non liées au jeu dans les casinos ainsi que les nouvelles technologies du jeu. Cela s'illustre par les importantes initiatives d'investissements en vue d'appuyer les opérations qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2015-2016 et qui se poursuivront tout au long de l'exercice 2016-2017.

L'investissement dans des initiatives liées au jeu comprend l'amélioration continue de l'expérience ALV par le lancement de nouveaux jeux rafraîchissants, de même que des activités de construction continues dans les deux casinos afin d'offrir aux clients une expérience moderne et propre au jeu. L'exercice 2016-2017 sera marqué par la construction d'un nouveau garage à étages au Club Regent Casino et la poursuite des activités au McPhillips Station Casino, qui comprend une annexe de deux étages à l'avant, qui sera reliée au garage à étages, et le rafraîchissement de la façade extérieure du casino. La Société manitobaine des alcools et des loteries continuera également à offrir de nouvelles options de jeux amusants pour les clients des casinos en remplaçant les machines à sous vieillissantes par une vaste gamme de nouveaux jeux loués, achetés et en réseau, et en lançant de nouveaux jeux sur table, le cas échéant.

Les activités d'expansion des Magasins d'alcools et des Magasins d'alcools Express se poursuivront pendant l'exercice 2016-2017, grâce à l'investissement dans des points de vente supplémentaires ou élargis et la Société manitobaine des alcools et des loteries se concentrera également à transporter les activités de l'industrie des boissons alcoolisées dans le futur en soutenant la stratégie de la province du Manitoba visant les brasseries artisanales. À compter de l'exercice 2016-2017, des taux de majoration réduits entreront en vigueur pour les petits producteurs, ce qui permettra aux brasseries artisanales, aux distilleries artisanales et aux vineries d'avoir la souplesse de conserver une plus grande partie des recettes issues des ventes de leurs produits ou de fixer un prix compétitif pour ces derniers et faire grandir leur part de marché. En outre, la Société instaure un programme de prêts incitatifs afin de soutenir davantage la croissance et le développement de l'industrie des brasseries et des distilleries artisanales du Manitoba. Jusqu'à concurrence de cinq millions de dollars ont été attribués à l'achat d'équipement de brassage ou de distillation pour les producteurs qui démarrent leur entreprise, ou vers l'expansion de la capacité de production ou de vente actuelle des brasseurs qui mènent déjà leurs activités.



> Nicole, Loterie vidéo, Morris

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints relèvent de la direction et ont été préparés conformément aux méthodes comptables qui y sont énoncées. La direction a préparé les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été établis en bonne et due forme, en tenant compte des limites raisonnables de l'importance relative, et incorporent l'ensemble des estimations nécessaires, fondées sur le meilleur jugement de la direction et les autres données disponibles. Sauf indication contraire, l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est cohérente avec celle des états financiers consolidés.

La direction est responsable de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de communication de l'information, et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société manitobaine des alcools et des loteries. La direction a conçu ce contrôle interne, ou a demandé son élaboration sous sa supervision, afin de fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux Normes internationales d'information financière.

La direction maintient un contrôle interne pour donner une assurance raisonnable de la fiabilité et de l'exactitude de l'information financière et pour protéger adéquatement les actifs de la Société manitobaine des alcools et des loteries. Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a examiné, dans le cadre de l'audit des états financiers, le contrôle interne de la Société manitobaine des alcools et des loteries dans la mesure où il le jugeait nécessaire et a communiqué ses constatations à la direction et au conseil d'administration.

La responsabilité d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est d'indiquer, en toute indépendance, si les états financiers consolidés sont présentés fidèlement et conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des auditeurs indépendants décrit la portée de l'audit et inclut l'opinion des auditeurs.

Le conseil rencontre la direction et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour s'assurer que chaque groupe s'est acquitté adéquatement de ses responsabilités respectives et pour examiner les états financiers consolidés avant de les approuver. Le conseil d'administration a examiné et approuvé les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Original signé par
John Stinson
Président-directeur général

Original signé par
Peter Hak
Dirigeant principal des
finances intérimaire

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la **Société manitobaine des alcools et des loteries**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **la Société manitobaine des alcools et des loteries**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, et les états des résultats d'exploitation et du résultat étendu, des variations de l'avoir et des mouvements de trésorerie, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre audit. Nous avons mené notre vérification selon les normes comptables généralement reconnues du Canada. Ces normes nous exigent d'observer les exigences en matière d'éthique et de planifier et de mener la vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures afin d'obtenir des preuves de vérification sur les montants et les divulgations indiqués dans les états financiers consolidés. Les procédures retenues dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers consolidés, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur. Au moment de mener ces évaluations du risque, les vérificateurs tiennent compte du contrôle interne de l'entité propre à la préparation et à la présentation juste des états financiers consolidés, afin d'élaborer des procédures de vérification appropriées selon les circonstances, mais non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comprend également l'évaluation de la pertinence des politiques comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers consolidés.

Nous croyons que les preuves de vérification que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour servir de fondement à notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société manitobaine des alcools et des loteries** au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Winnipeg, Canada
Le 24 juin 2016



Comptables professionnels agréés

Consolidated Statement of Financial Position

AS AT MARCH 31 (in thousands of Canadian dollars)

	Notes	2016	2015
ASSETS			
Current Assets			
Cash		\$ 38,053	\$ 41,448
Trade and other receivables	5	45,922	51,792
Inventories	6	49,870	49,982
Prepayments	7	5,235	4,535
		<u>139,080</u>	<u>147,757</u>
Non-Current Assets			
Property and equipment, net	8	385,604	374,956
Intangible assets, net	9	14,760	16,457
		<u>400,364</u>	<u>391,413</u>
TOTAL ASSETS		<u>\$ 539,444</u>	<u>\$ 539,170</u>
LIABILITIES AND EQUITY			
Current Liabilities			
Trade and other payables	10	\$ 108,997	\$ 121,750
Payable to the Province of Manitoba		55,671	69,978
Current portion of long-term debt	11	48,286	41,871
		<u>212,954</u>	<u>233,599</u>
Non-Current Liabilities			
Long-term debt	11	320,968	300,216
Provision for employee pension benefits	13	522	355
		<u>321,490</u>	<u>300,571</u>
Commitments and contingencies	17		
Equity			
Retained Earnings		<u>5,000</u>	<u>5,000</u>
		<u>5,000</u>	<u>5,000</u>
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY		<u>\$ 539,444</u>	<u>\$ 539,170</u>

(see accompanying notes to the consolidated financial statements)

On behalf of the Board

Original signed by Polly Craik
Director & Chair of the Board of Directors

Original signed by Gary Timlick
Director & Chair of the Audit, Technology
& Risk Management Committee

Consolidated Statement of Net Income, Comprehensive Income and Equity

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31 (in thousands of Canadian dollars)

	Notes	2016	2015
Revenue	14	\$ 1,327,352	\$ 1,276,126
Cost of Sales	14	<u>414,890</u>	<u>395,465</u>
		<u>912,462</u>	<u>880,661</u>
Operating expenses	14	241,151	221,912
Depreciation and amortization		50,760	47,216
Goods and Services Tax		3,726	3,385
		<u>295,637</u>	<u>272,513</u>
Operating Income		616,825	608,148
Share of profit of Western Canada Lottery Corporation	15	69,266	57,270
Interest expense on long-term debt		(11,419)	(10,074)
Interest income		890	832
Income Before Allocations and Payments		<u>675,562</u>	<u>656,176</u>
Allocations and payments	16	<u>92,332</u>	<u>85,636</u>
Net Income Before Settlement of Pension Liability		<u>583,230</u>	<u>570,540</u>
Settlement of pension liability	12	-	26,121
Net Income		<u>583,230</u>	<u>596,661</u>
Other comprehensive loss	13	59	683
Total Comprehensive Income		<u>583,171</u>	<u>595,978</u>
Equity, beginning of the year		5,000	5,000
Allocation to the Province of Manitoba		(583,171)	(595,978)
Equity, end of the year		<u>\$ 5,000</u>	<u>\$ 5,000</u>

(see accompanying notes to the consolidated financial statements)

Consolidated Statement of Cash Flows

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31 (in thousands of Canadian dollars)

	2016	2015
Operating activities		
Net income and comprehensive income	\$ 583,171	\$ 595,978
Add (deduct) items not involving cash:		
Depreciation related to property and equipment	45,569	43,331
Depreciation on assets related to Conduct and Management agreements	4,138	3,349
Amortization related to intangible assets	5,191	3,885
Loss (gain) on disposal of property and equipment	2,389	(191)
Provision for (recovery of) employee pension benefits	167	(16,927)
	<u>640,625</u>	<u>629,425</u>
Net change in non-cash working capital items:		
Decrease (increase) in trade and other receivables	5,870	(5,656)
Decrease (increase) in inventories	112	(7,787)
Increase in prepayments	(700)	(495)
Decrease in trade and other payables	(12,753)	(12,863)
Cash provided by operating activities	<u>633,154</u>	<u>602,624</u>
Investing activities		
Purchase of property and equipment	(62,807)	(57,007)
Purchase of intangible assets	(3,494)	(2,242)
Proceeds from disposal of property and equipment	63	713
Cash used in investing activities	<u>(66,238)</u>	<u>(58,536)</u>
Financing activities		
Cash distributions to the Province of Manitoba:		
Current year	(592,500)	(541,000)
Prior year	(4,978)	(60,145)
Proceeds from long-term debt	69,300	92,894
Repayment of long-term debt	(42,133)	(34,270)
Cash used in financing activities	<u>(570,311)</u>	<u>(542,521)</u>
Net increase (decrease) in cash during the year	(3,395)	1,567
Cash, beginning of the year	<u>41,448</u>	<u>39,881</u>
Cash, end of the year	<u>\$ 38,053</u>	<u>\$ 41,448</u>
Supplemental cash flow information		
Interest paid	<u>\$ 11,566</u>	<u>\$ 10,261</u>

(see accompanying notes to the consolidated financial statements)

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

1. Background

By consent of the Legislative Assembly of Manitoba, *The Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act* was enacted on December 5, 2013 and came into force on April 1, 2014. Under *The Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act*, Manitoba Lotteries Corporation (Manitoba Lotteries) and The Liquor

Control Commission (MLCC) were amalgamated and continued operations as a Crown corporation under the name Manitoba Liquor and Lotteries Corporation (Manitoba Liquor & Lotteries).

The registered office of Manitoba Liquor & Lotteries is located at 830 Empress Street, Winnipeg, Manitoba.

2. Significant Accounting Policies

(a) Basis of presentation

The consolidated financial statements of Manitoba Liquor & Lotteries for the year ended March 31, 2016 were authorized for issue by the Board of Directors on June 24, 2016.

These consolidated financial statements were prepared on a going concern basis, using historical cost except for certain financial instruments which are reported at fair value. The consolidated financial statements are presented in Canadian dollars, the functional currency of Manitoba Liquor & Lotteries, and all values are rounded to the nearest thousand dollars (\$000) except where otherwise indicated.

(b) Statement of compliance

The consolidated financial statements of Manitoba Liquor & Lotteries have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) and related interpretations as issued by the International Accounting Standards Board (IASB).

(c) Basis of consolidation

The consolidated financial statements combine the accounts of Manitoba Liquor & Lotteries and MLC Holdings Inc. This controlled entity was established to purchase capital assets, which are leased to Manitoba Liquor & Lotteries at cost.

MLC Holdings Inc. has been fully consolidated since the date of

inception and will continue to be consolidated until the date when control ceases. The financial statements of MLC Holdings Inc. are prepared for the same reporting period as Manitoba Liquor & Lotteries using consistent accounting policies. All intercompany transactions and accounts have been eliminated on consolidation.

(d) Western Canada Lottery Corporation

The Western Canada Lottery Corporation (WCLC) was incorporated without share capital under Part II of the *Canada Corporations Act* on May 13, 1974. The provincial governments of Manitoba, Saskatchewan and Alberta are members in the WCLC, and the Yukon Territory, the Northwest Territories and Nunavut participate with the provinces as associate members in the sale of gaming products. Each province and territory has appointed a lottery organization to assist the WCLC with the distribution of gaming products in its jurisdiction (Manitoba Liquor & Lotteries for the Province of Manitoba).

Manitoba Liquor & Lotteries has significant influence, but not control, over the financial and operating policies of the WCLC and therefore accounts for its share of the results of the operations of the WCLC (considered an associate) using the equity method. The financial statements of the WCLC are prepared for the same reporting period and Manitoba Liquor & Lotteries' share of the profits calculated based on relative sales levels by jurisdiction is disclosed in note 15.

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

(e) First Nations Casinos and Shark Club Gaming Centre

The Government of Manitoba has overall control over gaming in Manitoba in accordance with the requirements of the Criminal Code of Canada, and has appointed Manitoba Liquor & Lotteries to act as its agent in the Conduct and Management (C&M) of the gaming regime.

Through a selection process, the Government has provided certain First Nations the opportunity to operate casinos, with Manitoba Liquor & Lotteries maintaining the C&M authority over these casinos. Effective December 1, 2005, Manitoba Liquor & Lotteries received approval from its Board of Directors to discontinue the recovery of general administrative and compliance costs from First Nations Casinos and to provide these services only upon request on a fee for service basis. Manitoba Liquor & Lotteries will continue to recover all direct and/or gaming related expenses.

The Government has provided the TN Arena Limited Partnership the opportunity to establish the Shark Club Gaming Centre, with Manitoba Liquor & Lotteries maintaining the C&M authority over this gaming centre. As part of this authority, Manitoba Liquor & Lotteries recovers all direct gaming related expenses. In addition, Manitoba Liquor & Lotteries has entered into an agreement with the owner to perform management services on their behalf with respect to the gaming activity of the gaming centre.

(f) Foreign currency translation

The functional currency is the currency of the primary economic environment in which Manitoba Liquor & Lotteries operates and is normally the currency in which Manitoba Liquor & Lotteries generates and expends cash. Each entity determines its own functional currency and items included in the financial statements are measured using that functional currency. The functional currency and presentation currency of Manitoba Liquor & Lotteries is the Canadian dollar (CAD).

Foreign currency transactions are initially recorded at the functional currency rate prevailing at the date of the transaction. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are retranslated at the functional currency spot rate at the

reporting date and all differences are recorded in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity. Non-monetary assets and liabilities and revenue and expenses that are measured in terms of historical cost in a foreign currency are translated using the exchange rates as at the date of the initial transactions. Non-monetary items measured at fair value in a foreign currency are translated using the exchange rate at the date the fair value is determined.

(g) Financial instruments

Financial instruments are recognized in the statement of financial position when Manitoba Liquor & Lotteries becomes a party to the contractual terms of the instrument, which represents its trade date. Upon initial recognition Manitoba Liquor & Lotteries designates its financial assets as fair value through profit and loss or loans and receivables and its financial liabilities as other financial liabilities. All financial instruments are initially measured at fair value plus directly attributable transaction costs.

The financial assets of Manitoba Liquor & Lotteries include cash and trade and other receivables. The financial liabilities of Manitoba Liquor & Lotteries include trade and other payables, payable to the Province of Manitoba and long-term debt.

(i) Fair value through profit and loss

Cash is classified as fair value through profit and loss and is measured at fair value. Any gains or losses arising on the revaluation to fair value are recorded in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity.

(ii) Loans and receivables

Trade and other receivables are classified as loans and receivables which are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments that are not quoted in an active market. After initial measurement, these financial assets are subsequently measured at amortized cost using the effective interest rate method, less impairment. Any gains or losses and any losses arising from impairment are recognized in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity.

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

(iii) Other financial liabilities

After initial recognition, other financial liabilities are subsequently measured at amortized cost using the effective interest rate method. Any gains or losses are recognized in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity.

A financial asset is derecognized when the rights to receive cash flows from the asset have expired or Manitoba Liquor & Loteries has transferred its rights to receive cash flows from the asset.

A financial liability is derecognized when the obligation under the liability is discharged or cancelled or expires. When an existing financial liability is replaced by another from the same lender on substantially different terms, or the terms of an existing financial liability are substantially modified, such an exchange or modification is treated as a derecognition of the original liability and the recognition of a new liability. Any difference in the respective carrying amounts of the financial liability is recognized in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity.

(h) Property and equipment

Property and equipment is stated at cost, net of accumulated depreciation and any accumulated impairment losses. Cost includes expenditures directly attributable to the acquisition of the assets. Subsequent costs are included in an asset's carrying amount or recognized as a separate asset, as appropriate, only when it is probable that future economic benefits associated with the item will flow to Manitoba Liquor & Loteries and the cost can be reliably measured. If the costs of a certain component of property and equipment are significant in relation to the total cost of the asset, these are accounted for and depreciated separately. All other repairs and maintenance costs are charged to the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity as incurred.

Borrowing costs directly attributable to the acquisition, construction or production of an asset that necessarily takes a substantial period of time to get ready for its intended use or sale are capitalized as part of the cost of the respective assets. All other

borrowing costs are expensed in the period they occur. Borrowing costs consist of interest and other costs associated with the borrowing of funds.

Depreciation is charged to the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity based on cost, less estimated residual value, on a straight-line basis over the estimated useful life of the asset as follows:

Furniture and equipment	3-40 years
Gaming equipment	5-8 years
Assets related to C&M agreements	5-7 years
Parking lots and roads	15-25 years
Leasehold improvements	Straight-line basis over the remaining term of the lease
Major building components	10-50 years
Building structures	40-50 years

The assets' residual values, useful lives and methods of depreciation are reviewed at each fiscal year-end and are adjusted prospectively, if appropriate.

An item of property and equipment is derecognized upon disposal or when no future economic benefits are expected from its use or disposal. Any gain or loss arising on derecognition of the asset is included in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity when the asset is derecognized.

(i) Leases

The determination of whether an arrangement is, or contains, a lease is based on the substance of the arrangement at inception date based on whether fulfillment of the arrangement is dependent on the use of a specific asset or assets or the arrangement conveys a right to use the asset.

Leases which transfer to Manitoba Liquor & Loteries substantially all the risks and rewards of ownership are classified as finance leases. Upon initial recognition the leased asset is measured at an

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

amount equal to the lower of its fair value and the present value of the minimum lease payments. Lease payments are apportioned between finance charges and a reduction of the lease liability so as to achieve a constant rate of interest on the remaining balance of the liability. Finance charges are recognized in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity.

Subsequent to initial recognition, the leased asset is accounted for in accordance with the accounting policy applicable to that asset. Leased assets are depreciated over the shorter of the estimated useful life and the lease term.

Property leases are analyzed into separate components for land and buildings and tested to establish whether the components are operating leases or finance leases. Premiums paid for land are treated as a prepayment of an operating lease rental and recognized on a straight-line basis over the life of the lease.

Other leases are classified as operating leases and the leased assets are not recognized on the consolidated statement of financial position. Operating lease payments are recognized as an expense in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity on a straight-line basis over the term of the lease. Any predetermined, fixed rental increases contained in a lease are recognized over the life of the lease.

(j) Intangible assets

Acquired intangible assets of Manitoba Liquor & Lotteries consist of finite life computer software. Intangible assets acquired separately are carried at cost less accumulated amortization and any accumulated impairment losses. Amortization is charged to the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity on a straight-line basis over the estimated useful life of the asset as follows:

Computer software	3-15 years
-------------------	------------

The assets' useful lives and methods of amortization are reviewed at each fiscal year-end and adjusted prospectively, if appropriate.

Gains or losses arising from the derecognition of an intangible asset are measured as the difference between the net disposal proceeds and the carrying amount of the asset and are recognized in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity when the asset is derecognized.

(k) Inventories

Inventories consist of goods for resale and consumable supplies and are valued at the lower of average cost and net realizable value. Costs incurred in bringing each product to its present location and condition are accounted for as the purchase cost assigned on a weighted average basis and are comprised of the purchase price, import duties and freight. Net realizable value is the estimated selling price in the ordinary course of business less estimated costs necessary to make the sale.

Inventory write-downs are reversed if the estimated calculations of the recoverable amount change. Write-downs are reversed only to the extent that the carrying value does not exceed the carrying value that would have been determined if no write-down had been recognized.

(l) Impairment

(i) Financial assets

Manitoba Liquor & Lotteries assesses at each reporting date whether there is any objective evidence that a financial asset or group of financial assets is impaired. A financial asset is considered to be impaired if objective evidence indicates that one or more events have occurred after initial recognition that have had a negative effect on the estimated future cash flows of that asset. Individually significant financial assets are tested for impairment on an individual basis. The remaining financial assets are assessed collectively in groups that share similar credit risk characteristics.

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

If there is objective evidence that an impairment loss has occurred, the amount of the loss measured at amortized cost is calculated as the difference between the financial asset's carrying amount and the present value of the estimated future cash flows discounted at the current effective interest rate.

(ii) Non-financial assets

Manitoba Liquor & Loteries assesses at each reporting date whether there is an indication that a non-financial asset may be impaired. If any such indication exists, the asset's recoverable amount is estimated. For the purposes of impairment testing, non-financial assets are grouped together into the smallest group of assets that generates cash inflows from continuing use that are largely independent of the cash inflows of other assets or groups of assets, the cash-generating unit (CGU).

The recoverable amount of a non-financial asset or CGU is the greater of its fair value less costs to sell and its value in use. Where the carrying amount of an asset or CGU exceeds its recoverable amount, the asset is considered impaired and is written down to its recoverable amount. In assessing value in use, the estimated future cash flows are discounted to their present value using a pre-tax discount rate that reflects current market assessments of the time value of money and the risks specific to the asset. In determining fair value less costs to sell, an appropriate valuation model is used.

Impairment losses, if applicable, are recognized in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity.

An assessment is made at each reporting date as to whether there is any indication that previously recognized impairment losses may no longer exist or may have decreased. A previously recognized impairment loss is reversed only if there has been a change in the assumptions used to determine the asset's recoverable amount since the last impairment loss was recognized. An impairment loss is reversed only to the extent that the asset's carrying amount does not exceed the carrying amount that would have been determined,

net of depreciation or amortization, if no impairment loss had been recognized. Impairment loss reversals are recognized in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity in a manner consistent with the originally recognized impairment loss.

(m) Provisions

A provision is recognized if, as a result of a past event, Manitoba Liquor & Loteries has a present legal or constructive obligation that can be reliably measured and it is probable that an outflow of economic benefits will be required to settle the obligation. The expense relating to any provision is presented in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity net of any reimbursement and, if the effect of the time value of money is material, is discounted using a rate that reflects, where appropriate, the risks specific to the liability. Where discounting is used, the increase to the provision due to the passage of time is recognized as a finance cost.

(n) Pension plans

In accordance with the provisions of the *Civil Service Superannuation Act (CSSA)*, employees of Manitoba Liquor & Loteries are eligible for pension benefits. Plan members are required to contribute to the multi-employer Civil Service Superannuation Fund (Fund) at prescribed rates for defined benefits and will receive benefits based on the length of service and on the average of annualized earnings calculated on the best five years prior to retirement, termination or death that provides the highest earnings. Manitoba Liquor & Loteries is required to match contributions contributed to the Fund by the employees at prescribed rates, which is recorded as an operating expense. Under the CSSA, Manitoba Liquor & Loteries has no further pension liability. Based on limited information available from the Fund, Manitoba Liquor & Loteries has judged this information to be insufficient to properly allocate any potential pension plan deficits and is therefore not able to reliably determine its participation in any potential future deficit. As a result, Manitoba Liquor & Loteries expenses contributions made to the pension plan as if the plan was a defined contribution plan.

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

For employees whose annual earnings exceed the limit under the Fund, a pension liability is established. This liability is determined actuarially on an annual basis. Actuarial gains and losses are recognized immediately in the consolidated statement of financial position with a corresponding debit or credit to other comprehensive income (loss) in the period in which they occur.

Manitoba Liquor & Lotteries also makes contributions for certain employees and officers to a money purchase pension plan at prescribed rates, which are recorded as an operating expense.

(o) Revenue recognition

Revenue is recognized to the extent that it is probable that the economic benefits will flow to Manitoba Liquor & Lotteries and the revenue can be reliably measured. Revenue is measured at the fair value of the consideration received, excluding discounts, rebates and sales taxes.

Manitoba Liquor & Lotteries assesses its revenue arrangements against specific criteria in order to determine if it is acting as principal or agent and has concluded that it is acting as principal in all of its revenue arrangements, with the exception of the third-party AIR MILES® program in which Manitoba Liquor & Lotteries participates. The AIR MILES® program allows customers to earn AIR MILES® points when they purchase products in Manitoba Liquor & Lotteries' retail liquor stores. The redemption of points by customers is the responsibility of the third-party AIR MILES® program. Consideration received is recorded net of related expenses as Manitoba Liquor & Lotteries is acting as an agent for the AIR MILES® program.

Revenue from product sales is recognized when the significant rewards of ownership of the products have passed to the buyer, usually on the delivery of products. Lottery revenue is recognized as of the date of the draw with the exception of instant game

revenue which is recorded at the time the ticket is activated by the retailer via the online accounting system for sale to customers. Video lottery and other gaming revenue are recognized at the time of play, net of prizes paid.

(p) Promotional allowances

Promotional allowances include the value of food, beverages and other items provided on a complimentary basis to casino patrons. The value of these complimentary items is included in gross revenue and then deducted as a promotional allowance to arrive at net revenue.

Manitoba Liquor & Lotteries also operates a loyalty points program whereby patrons can earn points based upon their level of play on certain casino games. Points can be redeemed for certain goods and services provided by the casinos. Where a revenue transaction includes points awarded under the program, the revenue allocated to the points is deferred based on the fair value of the awards, which is assigned as \$0.01 per point earned, and recognized as revenue when the points are redeemed and Manitoba Liquor & Lotteries fulfills its obligation to supply the awards.

(q) Goods and Services Tax

In lieu of Goods and Services Tax (GST) on lottery and gaming revenue, Manitoba Liquor & Lotteries foregoes claiming input tax credits and pays an additional 5% GST on gaming expenditures, including retailer commissions. This additional 5% is reported as GST expense in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity.

Manitoba Liquor & Lotteries collects GST on liquor sales and an input tax credit is claimed for GST paid on non-gaming expenditures.

3. Significant Accounting Estimates and Assumptions

The preparation of financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of revenue, expenses, assets and liabilities, and the disclosure of

contingent assets and liabilities as at the date of the consolidated financial statements. Actual results could differ from those estimates.

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

The key assumptions concerning the future and other key sources of estimation uncertainty at the reporting date that have a significant risk of causing a material adjustment to the carrying amounts recognized in the consolidated financial statements of Manitoba Liquor & Loteries are discussed below.

(a) Determination of useful lives for tangible and intangible assets

Manitoba Liquor & Loteries has based the determination of the useful lives of tangible and intangible assets on a detailed review of all empirical data for the different asset classes. Manitoba Liquor & Loteries annually reviews the validity of the useful lives applied to the different asset classes based on current circumstances and considers the impact of any external or internal changes in Manitoba Liquor & Loteries' environment which may indicate the

requirement to reconsider these useful lives.

(b) Loyalty points program

Manitoba Liquor & Loteries operates a program whereby patrons can earn points based upon their level of play on certain casino games. Points can be redeemed for certain goods and services provided by the casinos.

The future redemption liability of \$3,541 (2015 - \$3,510) is included in trade and other payables and is based on an assessment of anticipated point redemptions and point value. Manitoba Liquor & Loteries adjusts the estimated liability based on redemption experience and additional points earned and any adjustments will be recorded in the consolidated statement of net income, comprehensive income and equity.

4. Standards Issued But Not Yet Effective

The following standards, which are reasonably expected to be applicable to Manitoba Liquor & Loteries, have been issued but were not yet effective at the date of issuance of the consolidated financial statements.

(i) IAS 1 – *Presentation of Financial Statements* was amended in December 2014 as part of the IASB's major initiative to improve presentation and disclosure in financial reports (the "Disclosure Initiative"). These amendments will not require any significant change to current practice, but should facilitate improved financial statement disclosures. The amendments are effective for annual periods beginning on or after January 1, 2016 and Manitoba Liquor & Loteries is currently evaluating the impact of adoption of the amended standard.

(ii) IAS 7 – *Statement of Cash Flows* was amended in January 2016 as part of the IASB's major initiative to improve presentation and disclosure in financial reports (the "Disclosure Initiative"). These amendments will not require any significant change to current practice, but should facilitate improved financial statement disclosures. The amendments are effective for annual periods beginning on or after January 1, 2017 and Manitoba Liquor & Loteries is currently evaluating the impact of adoption of the amended standard.

(iii) IFRS 9 – *Financial Instruments* introduces new requirements for the classification and measurement of financial instruments. IFRS 9 requires all recognized financial assets that are within the scope of IAS 39 – *Financial Instruments: Recognition and Measurement*, to be measured at amortized cost or fair value in subsequent accounting periods following initial recognition. Requirements for the classification and measurement of financial liabilities are largely carried forward from existing IAS 39 requirements with the exception that fair value changes due to credit risk for liabilities designated at fair value through profit and loss would generally be recorded in other comprehensive income. IFRS 9 also includes guidance on hedge accounting. The standard is effective for annual periods beginning on or after January 1, 2018 and must be applied retrospectively with certain exemptions. Manitoba Liquor & Loteries is currently evaluating the impact of adoption of the new standard.

(iv) IFRS 15 – *Revenue from Contracts with Customers* was issued in May 2014 and supersedes existing standards and related interpretations including IAS 18 – *Revenue* and IFRIC 13 – *Customer Loyalty Programmes*. IFRS 15 introduces a single model for recognizing revenue from contracts with customers in a manner that depicts the transfer of goods or services to customers in

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

amounts that reflect the consideration to which the entity is expected to be entitled in exchange for those goods or services. The new standard is intended to enhance disclosures about revenue, provide guidance for transactions not previously addressed and improve guidance for multiple-element arrangements. IFRS 15 is effective for annual periods beginning on or after January 1, 2018 and Manitoba Liquor & Lotteries is currently evaluating the impact of adoption of the new standard.

(v) IFRS 16 – *Leases* was issued in January 2016 and supersedes existing standard IAS 17 – *Leases* and related interpretations. IFRS 16 sets out principles for the recognition, measurement, presentation

and disclosure of leases for both parties to a contract, referred to as the customer (lessee) and the supplier (lessor). IFRS 16 introduces a single lessee accounting model, eliminating the classification of leases as either finance or operating and will require lessees to recognize assets and liabilities for most leases. The new standard does not substantially change lessor accounting requirements therefore lessors will continue to classify leases as operating or finance. IFRS 16 is effective for annual periods beginning on or after January 1, 2019 and Manitoba Liquor & Lotteries is currently evaluating the impact of adoption of the new standard.

5. Trade and Other Receivables

	2016		2015
Trade	\$ 40,274	\$	44,579
Goods and Services Tax	4,169		4,151
Western Canada Lottery Corporation	1,479		3,062
	<u>\$ 45,922</u>	<u>\$</u>	<u>51,792</u>

Manitoba Liquor & Lotteries' exposure to credit risk related to trade and other receivables is disclosed in note 18 (d).

6. Inventories

	2016		2015
Warehouse	\$ 33,301	\$	34,174
Retail locations	16,398		15,640
Consumable supplies	171		168
	<u>\$ 49,870</u>	<u>\$</u>	<u>49,982</u>

The amount of unpaid and unrecorded Customs and Excise duties on owned merchandise held in bond is approximately \$4,501 at the end of the 2016 fiscal year (2015 - \$5,114).

7. Prepayments

	2016		2015
Maintenance contracts	\$ 2,824	\$	2,361
Rent	963		928
Deposits and other	1,113		682
Insurance	335		564
	<u>\$ 5,235</u>	<u>\$</u>	<u>4,535</u>

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

8. Property and Equipment

	Land	Buildings, parking lots and roads	Leasehold improvements	Gaming equipment	Furniture and equipment	Assets related to C&M agreements	Work in progress (WIP)	Total
Cost								
April 1, 2014	\$ 25,427	\$ 222,925	\$ 22,580	\$ 201,156	\$ 129,142	\$ 24,606	\$ 77,305	\$ 703,141
Additions	-	17,943	2,702	8,629	6,720	9,757	11,256	57,007
Transfers from WIP	-	41,768	-	-	8,757	52	(50,577)	-
Disposals	-	(3,285)	(6)	(5,529)	(3,705)	(656)	-	(13,181)
March 31, 2015	25,427	279,351	25,276	204,256	140,914	33,759	37,984	746,967
Additions	845	9,811	2,797	23,032	6,099	329	19,894	62,807
Transfers from WIP	-	3,313	76	5,884	3,010	1,091	(13,374)	-
Disposals	-	(64)	(2,446)	(16,050)	(13,897)	(172)	-	(32,629)
March 31, 2016	\$ 26,272	\$ 292,411	\$ 25,703	\$ 217,122	\$ 136,126	\$ 35,007	\$ 44,504	\$ 777,145
Depreciation								
April 1, 2014	\$ -	\$ 105,295	\$ 9,447	\$ 100,387	\$ 105,535	\$ 17,326	\$ -	\$ 337,990
Depreciation	-	10,354	1,921	21,227	9,829	3,349	-	46,680
Disposals	-	(3,498)	(3)	(5,170)	(3,332)	(656)	-	(12,659)
March 31, 2015	-	112,151	11,365	116,444	112,032	20,019	-	372,011
Depreciation	-	8,916	2,342	24,256	10,055	4,138	-	49,707
Disposals	-	(64)	(2,446)	(13,599)	(13,896)	(172)	-	(30,177)
March 31, 2016	\$ -	\$ 121,003	\$ 11,261	\$ 127,101	\$ 108,191	\$ 23,985	\$ -	\$ 391,541
Net book value								
March 31, 2016	\$ 26,272	\$ 171,408	\$ 14,442	\$ 90,021	\$ 27,935	\$ 11,022	\$ 44,504	\$ 385,604
March 31, 2015	25,427	167,200	13,911	87,812	28,882	13,740	37,984	374,956

Capital assets related to C&M agreements consist primarily of the cost of the gaming equipment and related computer equipment for the First Nations Casinos and Shark Club Gaming Centre.

Property and equipment not yet in use is classified as work in progress and is stated at cost. No depreciation is recorded for these assets.

The amount of borrowing costs capitalized during the 2016 fiscal year was \$143 (2015 - \$180). The rate used to determine the

amount of borrowing costs eligible for capitalization was 1.950%, the effective interest rate of the specific borrowing.

The net book value of buildings and parking lots held under finance leases at the end of the 2016 fiscal year is \$3,355 (2015 - \$3,634) and consists of land being used for parking facilities at the McPhillips Station Casino and the Video Lotto office building located in Morris, Manitoba.

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

9. Intangible Assets

	Computer software - acquired
Cost	
April 1, 2014	\$ 37,926
Additions	2,242
Disposals	-
March 31, 2015	40,168
Additions	3,494
Disposals	(756)
March 31, 2016	\$ 42,906
Amortization	
April 1, 2014	\$ 19,826
Amortization	3,885
Disposals	-
March 31, 2015	23,711
Amortization	5,191
Disposals	(756)
March 31, 2016	\$ 28,146
Net book value	
March 31, 2016	\$ 14,760
March 31, 2015	16,457

10. Trade and Other Payables

	2016	2015
Trade	\$ 71,015	\$ 89,064
Employee benefits	31,602	27,067
Province of Manitoba taxes	3,726	3,115
Jackpot liability	2,654	2,504
	\$ 108,997	\$ 121,750

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

11. Long-term Debt

	2016	2015
Province of Manitoba, bearing interest at rates ranging from 1.750% to 5.050%, repayable in monthly principal installments ranging from \$6 to \$685 plus interest with maturity dates ranging from August 31, 2016 to November 30, 2035.	\$ 369,213	\$ 330,889
Province of Manitoba, bearing interest at the prevailing Canadian Dealer Offered Rate plus 0.90%, repayable in quarterly principal installments of \$550 plus interest until August 31, 2015.	-	1,100
Province of Manitoba, bearing interest at the prevailing Royal Bank Prime Rate less 0.75%, interest only payable quarterly. No fixed repayment schedule and maturity date.	-	10,000
Finance lease obligation to the Province of Manitoba, with a 7.630% implicit interest rate and annual minimum lease payments of \$64 until January 1, 2017.	41	98
	369,254	342,087
Less current portion of long-term debt	48,286	41,871
	\$ 320,968	\$ 300,216

All long-term debt is unsecured and the fair market value at March 31, 2016 is \$381,331.

Manitoba Liquor & Lotteries' exposure to liquidity risk related to long-term debt is disclosed in note 18 (c).

12. Settlement of Pension Liability

The predecessor entities Manitoba Lotteries and MLCC each maintained a defined benefit pension plan in accordance with the provisions of the CSSA administered by the Civil Service Superannuation Board. While Manitoba Lotteries was required to match contributions contributed to the Civil Service Superannuation Fund at prescribed rates, MLCC did not have a similar requirement. MLCC calculated the net defined benefit asset or liability as the present value of the defined benefit obligation (using a discount rate based on high quality corporate bonds) less the fair value of plan assets out of which obligations were to be settled. The cost of providing benefits under the MLCC defined benefit plan was actuarially determined on an annual basis using the projected unit credit method. Actuarial and experience gains and losses and the return on plan assets (excluding net interest)

were recognized immediately in the statement of financial position with a corresponding debit or credit to other comprehensive income (loss) in the period in which they occurred.

Upon amalgamation, Manitoba Liquor & Lotteries has been designated as a matching employer for the purposes of the CSSA.

In accordance with the CSSA, Manitoba Liquor & Lotteries and the Civil Service Superannuation Board were given approval to settle the MLCC defined benefit obligation. The settlement was based on the actuarial valuation as at March 31, 2014 of the MLCC's share of benefits in respect of service during the period the MLCC was not required to make matching contributions. The payment of this actuarially measured liability deems the MLCC to have made matching contributions in respect of its employees for that period.

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

The gain on settlement of the defined benefit obligation that occurred October 1, 2014 is calculated as follows:

MLCC defined benefit obligation, April 1, 2014	\$	86,556
Net interest to date of settlement		317
Actuarially measured amount of plan assets required to settle pension liability		(59,649)
Pension liability remaining, October 1, 2014		(1,103)
Gain on settlement of pension liability	\$	<u>26,121</u>

The pension liability remaining upon settlement represents the amount established for MLCC employees whose annual earnings exceed the limit under the Civil Service Superannuation Fund.

The fair value of plan assets as at October 1, 2014 was \$73,147. Of this amount, \$59,649 was used to settle the MLCC defined benefit

obligation and the remaining \$13,498 was transferred to Manitoba Liquor & Lotteries for its exclusive use.

Manitoba Liquor & Lotteries' provision for employee pension benefits as at March 31, 2016 is disclosed in note 13.

13. Provision for Employee Pension Benefits

Manitoba Liquor & Lotteries has a defined contribution money purchase pension plan and is a member of the multi-employer Civil Service Superannuation Fund. These two pension plans cover substantially all employees and both require contributions to be made to separately administered funds.

The pension expense related to Manitoba Liquor & Lotteries' contributions to the money purchase plan is \$315 (2015 - \$334) and is recorded in operating expenses.

The pension expense related to Manitoba Liquor & Lotteries' contributions to the multi-employer Civil Service Superannuation Fund is \$8,143 (2015 - \$7,942). Based on limited information available from the Civil Service Superannuation Fund, Manitoba Liquor & Lotteries has judged this information to be insufficient to properly allocate any potential pension plan deficits and is therefore not able to reliably determine its participation in any potential future deficit. As a result, Manitoba Liquor & Lotteries' contribution to the Civil Service Superannuation Fund is recorded in operating

expenses. Expected contributions for the 2017 fiscal year are \$9,441.

Manitoba Liquor & Lotteries' share of the multi-employer plan accrued benefit obligation has been actuarially measured for accounting purposes as at March 31, 2016 using the accumulated benefit cost method prorated based on service, a discount rate of 3.80% (2015 - 3.60%) and management's best estimate of expected plan performance, salary escalation and retirement ages of employees.

A net pension liability of \$522 comprised of the accrued benefit obligation of \$5,174, net of the fair value of assets of \$4,652, (2015 - \$355 comprised of the accrued benefit obligation of \$5,030, net of the fair value of assets of \$4,675) has been established for employees whose annual earnings exceed the limit under the Civil Service Superannuation Fund. A loss of \$59 (2015 - \$683) was experienced in the current year based on the most recently available actuarial assessment of pension obligations as at March 31, 2016 and is recognized in other comprehensive income (loss).

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

14. Revenue, Cost of Sales and Expenses By Nature

Manitoba Liquor & Lotteries' revenue consists of the following:

	2016	2015
Liquor sales	\$ 752,882	\$ 719,773
VLT	334,606	320,881
Casino and online gaming	217,278	211,468
Non-gaming revenue	<u>22,586</u>	<u>24,004</u>
	<u>\$ 1,327,352</u>	<u>\$ 1,276,126</u>

Manitoba Liquor & Lotteries' cost of sales consists of the following:

	2016	2015
Liquor cost of sales	\$ 365,233	\$ 347,702
VLT commissions	32,477	31,401
Gaming direct expenses	9,203	7,529
Non-gaming cost of sales	<u>7,977</u>	<u>8,833</u>
	<u>\$ 414,890</u>	<u>\$ 395,465</u>

Gaming direct expenses consist primarily of costs associated with the operation and maintenance of the Manitoba Liquor & Lotteries electronic gaming equipment, table games equipment and online gaming site.

Non-gaming revenue and cost of sales consists primarily of revenue and costs associated with Manitoba Liquor & Lotteries' entertainment, food & beverage and casino retail store operations.

Manitoba Liquor & Lotteries' operating expenses by their nature are as follows:

	2016	2015
Employee benefits	\$ 159,796	\$ 147,435
Bank charges	3,430	3,540
Community support	4,158	3,808
Consultant and professional fees	4,162	3,388
Freight and delivery	3,430	3,343
Grants in lieu of taxes	6,345	5,488
Maintenance	23,767	19,235
Marketing and public awareness	11,730	12,154
Rents	7,808	7,306
Sundry	2,642	2,044
Supplies and equipment	4,964	5,369
Telecommunications	3,624	3,397
Transportation and vehicles	1,587	1,793
Utilities	<u>3,708</u>	<u>3,612</u>
	<u>\$ 241,151</u>	<u>\$ 221,912</u>

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

15. Share of Profit of WCLC

	2016	2015
Revenue	\$ 248,698	\$ 214,411
Prizes, commissions and other cost of sales	172,783	150,230
WCLC partner equalization	4,372	4,605
Payment to Government of Canada	2,277	2,306
Profit	\$ 69,266	\$ 57,270

The WCLC earned revenue in the 2016 fiscal year in the amount of \$1,480,442 (2015 - \$1,233,842), of which Manitoba Liquor & Lotteries' share calculated based on relative sales levels by jurisdiction is 17% (2015 - 17%). The WCLC's total profit for the 2016 fiscal year was \$506,582 (2015 - \$410,096) of which Manitoba Liquor & Lotteries' share is 14% (2015 - 14%).

The Province of Manitoba is a member in the WCLC. An agreement is in place with the Provinces of Alberta and Saskatchewan

where Manitoba Liquor & Lotteries provides economic benefit equalization specific to salary costs of head office employees residing in Manitoba.

Effective January 1, 1980 the Government of Canada terminated its involvement in lotteries. In return, the ten provinces are to contribute an annual sum of \$24,000, adjusted for inflation, to the federal government.

16. Allocations and Payments

	2016	2015
LGA funding and Crown Corporations Council levy	\$ 5,218	\$ 4,552
First Nations allocation	48,627	43,825
Tourism contribution	24,016	23,436
Social responsibility funding	9,834	9,770
Casino bingo volunteer program and other community funding	4,637	4,053
	\$ 92,332	\$ 85,636

Manitoba Liquor & Lotteries provides funding to the Liquor and Gaming Authority of Manitoba (LGA) through the payment of annual licence fees for employees, electronic gaming devices and retail liquor locations; as well as additional amounts directed to be paid under *The Liquor and Gaming Control Act*. Manitoba Liquor & Lotteries also provides funding to the Crown Corporations Council through the payment of an annual levy.

First Nations VLT siteholders receive an allocation of VLT revenue to provide sustainable social and economic benefits and opportunities

within the siteholders' communities in Manitoba.

Manitoba Liquor & Lotteries provides contributions towards supporting tourism in Manitoba through the VLT program.

Social responsibility funding includes amounts paid to the Addictions Foundation of Manitoba and other organizations for their research and programming that promote responsible gaming and responsible liquor consumption. Manitoba Liquor & Lotteries is required to allocate 2% of annual anticipated consolidated net income and comprehensive income to social responsibility

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

initiatives. Any liability associated with this funding is included in trade and other payables.

Manitoba Liquor & Lotteries provides charitable and community

organizations the opportunity to raise funds for their organizations by assisting in the bingo events held at its casinos and by providing funding to various community groups throughout Manitoba.

17. Commitments and Contingencies

(a) Lease obligations

Manitoba Liquor & Lotteries has entered into commercial leases on certain buildings and parking lots which have an average remaining term of 1 to 18 years. In addition, Manitoba Liquor & Lotteries has entered into commercial leases on certain motor vehicles which have a remaining term ranging between 1 to 3 years. The future minimum rental payments relating to operating leases are as follows:

2017	\$	7,289
2018		6,565
2019		6,017
2020		5,806
2021		5,354
Subsequent years		31,061
	\$	<u>62,092</u>

(b) Legal claims

Incidental to the nature of its business, Manitoba Liquor & Lotteries is defending various pending legal actions and claims. While the outcome of these claims cannot be determined, management is of the opinion that the appropriate adjustments have been made in the accounts, and the ultimate outcome will not have a material adverse effect on the financial position of Manitoba Liquor & Lotteries.

(c) Purchase commitments

At the end of the 2016 fiscal year, Manitoba Liquor & Lotteries had purchase commitments of \$20,973 related to head office relocation, and casino and retail liquor store construction projects.

18. Financial Instruments

Manitoba Liquor & Lotteries is exposed to interest rate, currency, liquidity and credit risks arising from financial assets and liabilities. Manitoba Liquor & Lotteries' objectives in managing these risks are to protect from volatility and to minimize exposure from fluctuations in market rates and does so through a combination of a system of internal and disclosure controls, effective cash management strategies and sound business practices.

Risk management policies have been established to identify and analyze the risks faced by Manitoba Liquor & Lotteries, to set appropriate risk limits and controls and to monitor risks and adherence to limits. Manitoba Liquor & Lotteries' management

oversees the management of these risks in accordance with the risk management policies and framework approved by the Board of Directors.

(a) Interest rate risk

Interest rate risk is the risk to Manitoba Liquor & Lotteries' income that arises from fluctuations in interest rates and the degree of volatility of these rates. Manitoba Liquor & Lotteries does not use derivative instruments to reduce its exposure to interest rate risk, though risks associated with interest rate fluctuations are mitigated based on 100% (2015 - 97%) of long-term debt having a fixed interest rate.

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

(b) Currency risk

Manitoba Liquor & Lotteries is exposed to currency risk through liquor inventory purchase transactions that require settlement in foreign currencies. Exposure to fluctuations in exchange rates is mitigated by the policy of adjusting purchase or selling prices to maintain approved liquor profit margins. Purchases denominated in foreign currencies during the 2016 fiscal year were \$9,933 (2015 - \$10,826). Accordingly, a 10% increase or decrease in the exchange rate between the Canadian dollar and other foreign currencies would result in a total increase or decrease of \$993 (2015 - \$1,083) assuming the inventory purchased had been sold by the end of the year.

(c) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that Manitoba Liquor & Lotteries will encounter difficulties in meeting its financial liability obligations. Manitoba Liquor & Lotteries manages this risk through effective cash and long-term debt management. Trade and other payables are due within one year and a significant portion of the long-term debt is repayable in either quarterly or monthly installments. Liquidity risk is further mitigated by collection terms on trade and other receivables being set at less than or equal to the payment terms of trade and other payables.

The table below summarizes the maturity profile of Manitoba Liquor & Lotteries' financial liabilities as at year-end based on contractual undiscounted payments.

	On demand	Less than 1 year	1 year	2 years	3 years	4 years	5 years	> 5 years
2016								
Trade and other payables	\$ 2,654	\$ 106,343	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Payable to the Province of Manitoba	-	55,671	-	-	-	-	-	-
Long-term debt	-	48,286	46,068	44,004	41,084	29,915	29,875	130,022
	<u>\$ 2,654</u>	<u>\$ 210,300</u>	<u>\$ 46,068</u>	<u>\$ 44,004</u>	<u>\$ 41,084</u>	<u>\$ 29,915</u>	<u>\$ 29,875</u>	<u>\$ 130,022</u>
2015								
Trade and other payables	\$ 2,504	\$ 119,246	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Payable to the Province of Manitoba	-	69,978	-	-	-	-	-	-
Long-term debt	-	41,871	40,701	38,483	36,419	33,499	22,450	128,664
	<u>\$ 2,504</u>	<u>\$ 231,095</u>	<u>\$ 40,701</u>	<u>\$ 38,483</u>	<u>\$ 36,419</u>	<u>\$ 33,499</u>	<u>\$ 22,450</u>	<u>\$ 128,664</u>

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

(d) Credit risk

Credit risk is the risk to Manitoba Liquor & Loteries that a counterparty will fail to perform its obligations or pay amounts due causing a financial loss. Manitoba Liquor & Loteries mitigates this risk through centralized credit management and collection practices and, where applicable, the establishment of a reasonable allowance for non-collectible amounts which is netted against trade and other receivables. Trade and other receivables are non-

fiscal year is as follows:

Neither impaired nor past due	\$	45,446
Not impaired and past due as follows:		
Within 30 days		136
31 to 60 days		89
61 to 90 days		86
Over 90 days		165
Allowance for doubtful accounts		-
	<u>\$</u>	<u>45,922</u>

(e) Capital management

Manitoba Liquor & Loteries' capital is comprised of long-term debt and equity. Manitoba Liquor & Loteries' objectives when managing its capital structure are to continue its ability to meet its financial obligations and to finance growth and capital expenditures. These objectives are considered in the preparation of an annual budget and in the monitoring of cash flows and actual operating results compared to budget and have remained unchanged over the fiscal years presented.

Manitoba Liquor & Loteries is subject to capital growth restrictions as the result of the requirement to allocate 100% of annual consolidated net income and comprehensive income to the Province of Manitoba.

(f) Fair value

The fair value of Manitoba Liquor & Loteries' financial instruments on initial recognition is the transaction price, which is the value

interest bearing and generally have 30 day terms. The requirement for impairment is analyzed at each reporting date for every customer on an individual basis and trade and other receivables are written off when management determines that they cannot be collected. The maximum credit risk exposure is the carrying value of each class of financial asset disclosed in note 5 and it is management's opinion that Manitoba Liquor & Loteries does not have significant concentration risk.

The aging of trade and other receivables at the end of the 2016

of the consideration given or received. Financial instruments recognized at fair value must be classified in one of the following three fair value hierarchy levels:

Level 1 - measurement based on quoted prices (unadjusted) observed in active markets for identical assets or liabilities. An active market for an asset or liability is a market in which transactions for assets or liabilities occur with sufficient frequency and volume to provide pricing information on an ongoing basis.

Level 2 - measurement based on inputs other than quoted prices included in level 1 that are observable for the asset or liability such as quoted prices for similar assets or liabilities; quoted prices in markets that are not active; or other inputs that are observable or can be corroborated by observable market data for substantially the full term of the assets or liabilities.

Level 3 - measurement based on inputs that are not observable (supported by little or no market activity) and that are significant to the fair value of the assets or liabilities.

Notes to Consolidated Financial Statements

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2016 (in thousands of Canadian dollars)

Manitoba Liquor & Lotteries' financial instruments consist of cash, trade and other receivables, trade and other payables, payable to the Province of Manitoba and long-term debt. Unless otherwise stated, the fair value of Manitoba Liquor & Lotteries' financial instruments approximates their carrying value.

Financial instruments recorded at fair value, classified using the fair value hierarchy, are as follows:

	Level 1	Level 2	Level 3	Total
2016				
Cash	\$ 38,053	\$ -	\$ -	\$ 38,053
	<u>\$ 38,053</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 38,053</u>
2015				
Cash	\$ 41,448	\$ -	\$ -	\$ 41,448
	<u>\$ 41,448</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 41,448</u>

19. Related Party Disclosures

Manitoba Liquor & Lotteries is related to various other government agencies, ministries and Crown corporations under the common control of the Government of Manitoba. All transactions with these related parties are in the normal course of operations and are measured at terms equivalent to those that prevail in arm's length transactions. Outstanding balances at year-end are unsecured and settlement occurs in cash. These transactions include long-term

debt with the Province of Manitoba as disclosed in note 11 of these consolidated financial statements.

Compensation of key management personnel of Manitoba Liquor & Lotteries, which is recognized as an operating expense during the year, is as follows:

2016	2015	
Short-term employee benefits	\$ 2,477	\$ 2,264
Post-employment pension and medical benefits	159	136
Termination benefits	189	100
	<u>\$ 2,825</u>	<u>\$ 2,500</u>

20. Comparative Figures

Comparative figures are presented where available. The comparative consolidated financial statements have been reclassified from statements previously presented to conform

to the presentation of the current year's consolidated financial statements.



> This publication is available in alternate formats, upon request.

Ce rapport annuel est disponible en français sur le site Web www.mbl.ca.

